



**INFORMATIONS RELATIVES
AU PILIER 3 DE BALE III
- EXERCICE 2017 -**

SOMMAIRE

I. Objectifs et politiques de gestion des risques	3
I.1. Profil de risques	3
I.2. Gouvernance des risques	5
I.3. Appétence aux risques	7
II. Champ d'application du cadre réglementaire	9
III. Fonds propres	11
III.1. Composition des fonds propres	11
III.2. Exigences de fonds propres	21
IV. Indicateurs prudentiels	22
IV.1. Ratio de solvabilité	22
IV.2. Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	24
IV.3. Ratio de levier	25
V. Adéquation du capital	28
VI. Risque de crédit	28
VI.1. Expositions	28
VI.2. Qualité de crédit des actifs	32
VI.3. Rapprochement des ajustements pour risque de crédit	35
VI.4. Approche standard	36
VI.5. Approche notation interne	37
VII. Risque de crédit de contrepartie	45
VIII. Techniques d'atténuation du risque de crédit	50
IX. Titrisation	54
X. Risque de marché	55
XI. Risque de taux du portefeuille bancaire	55
XII. Risque opérationnel	56
XIII. Risque de liquidité	58
XIV. Informations sur les actifs grevés et non grevés	64
XV. Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération	66
Annexes	67
Liste des tableaux	67
Table de concordance pilier 3	68

I. Objectifs et politiques de gestion des risques

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe de bancassurance. Il réunit les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central ainsi qu'une trentaine de filiales spécialisées qui couvrent tous les métiers de la sphère bancaire et financière. Créées pour élargir la palette des produits et services offerts par le groupe CM Arkéa, ces filiales reflètent la volonté du groupe de toujours mieux servir ses sociétaires et clients, particuliers, professionnels de proximité et entreprises et de contribuer au développement de ses territoires en accompagnant le financement de leurs infrastructures par les collectivités et institutionnels.

Face aux défis auxquels doit aujourd'hui faire face la profession bancaire, le groupe Crédit Mutuel Arkéa continue à promouvoir une culture d'entreprise d'adaptation permanente à l'évolution du contexte d'exercice des activités fondant son objet social. La prise d'initiatives engagée depuis quelques années vise à accompagner les mutations technologiques, l'émergence de nouveaux acteurs, de nouveaux concurrents et les évolutions comportementales de la clientèle.

Le niveau des fonds propres accumulés au fil des ans témoigne de la récurrence des revenus et des résultats dégagés par le modèle de développement du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Il illustre la confiance générée et auto-entretenu par une stratégie de développement alliée à un profil de risque diversifié et modéré.

I.1. Profil de risques

La banque de détail constitue le cœur de métier du groupe CM Arkéa comme en témoignent la part du risque de crédit dans le total des exigences de fonds propres du groupe (93% fin 2017) et la prédominance du portefeuille de la clientèle de détail dans cette part.

montants en milliers d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fonds propres globaux	6 138 638	5 250 733
Fonds propres de catégorie 1 (TIER 1)	5 293 759	4 849 601
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 293 759	4 849 601
Résultat net part du groupe mis en réserve	388 529	

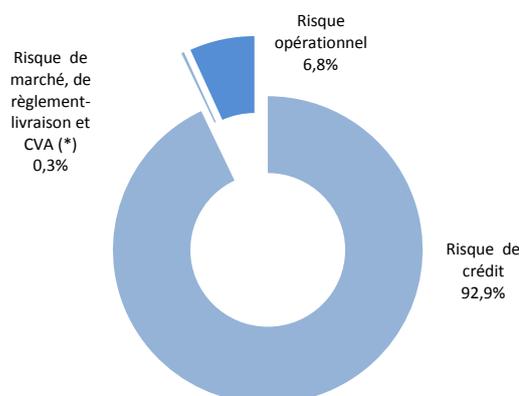
Ratio de levier : **6,4%**

Ratio de solvabilité global : **21.5%**

Ratio CET1 : **18.5%**

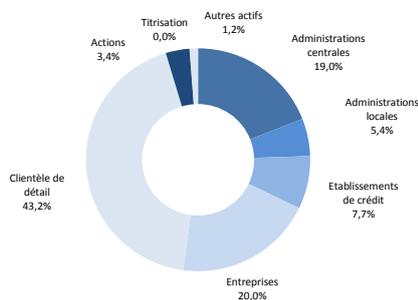
Ratio LCR : **117%**

RWA PAR TYPE DE RISQUE

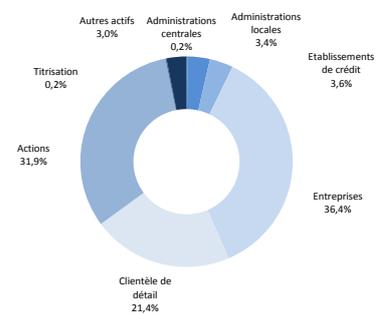


(*) Risques de marché et de règlement-livraison nuls au 31/12/2017.

RISQUE DE CREDIT – EAD PAR CATEGORIE



RISQUE DE CREDIT – RWA PAR CATEGORIE



Ce profil de risque reflète le pilotage de l'activité et du risque associé mis en œuvre par le groupe CM Arkéa. Ce pilotage est opéré à partir de la maison-mère Crédit Mutuel Arkéa et décliné par chaque entité du Groupe, en cohérence et sous le contrôle de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour pérenniser ses résultats et en maîtriser la potentielle volatilité, le groupe Crédit Mutuel Arkéa cherche à :

- afficher une grande sécurité en matière de solvabilité et de liquidité, objets d'un suivi attentif et vecteurs de confiance tant pour la clientèle, sociétaire ou non, que pour les investisseurs contribuant au refinancement du Groupe ;
- pouvoir faire montre d'une résistance suffisante à des scénarios de stress d'assèchement de la liquidité, d'évolution défavorable du contexte de taux, de dégradation des valeurs de marché des actifs exposés, d'altération de la capacité de remboursement des émetteurs des instruments de dette détenus et des clients emprunteurs, face à des évolutions macro-économiques dommageables, générales ou ciblées sur quelques secteurs ou acteurs d'importance.

L'atteinte de ces objectifs repose principalement sur :

- une politique de risque de crédit se traduisant durablement par une grande qualité du portefeuille de crédit, qu'il s'agisse des crédits octroyés à la clientèle ou bien des placements de trésorerie :
 - le portefeuille de crédits regroupe une clientèle très diversifiée où les particuliers représentent la plus grande part aux côtés des professionnels de proximité (artisans, petites entreprises, agriculteurs,...), des associations, des PME et grandes entreprises ainsi que des collectivités et institutionnels. La politique d'octroi s'appuie sur une connaissance approfondie de l'emprunteur, de son activité, de son projet et se réfère à un système de notation interne éprouvé, fondé pour l'essentiel, sur des modèles statistiques homologués par l'autorité de supervision. La capacité de remboursement intrinsèque l'emporte sur la prise en compte de la valeur des sûretés lors de la décision d'octroi (cf. décision en matière de crédit habitat notamment).
 - les placements de trésorerie reflètent également une grande qualité de risque de crédit, avec une très forte prépondérance des encours « investment grade », investis prioritairement sur des instruments émis par le souverain français ou des contreparties financières européennes, pour une bonne part sous forme d'obligations sécurisées ;
- une politique de risque de marché prudente, en l'absence de portefeuille de négociation, quasi-exclusivement dédiée au placement des excédents de trésorerie, les opérations réalisées en faveur de la clientèle étant systématiquement adossées au marché.
- une politique de risque de liquidité également prudente, Crédit Mutuel Arkéa agissant en tant que centrale de refinancement et remplacement pour toutes les entités composant le périmètre bancaire du Groupe.
- une politique de risque de taux d'intérêt où Crédit Mutuel Arkéa opère en tant que centrale de taux pour toutes les activités bancaires du Groupe, centrale de refinancement y compris.

- une politique de risque opérationnel ayant pour enjeu de maintenir la fiabilité, la sécurité et l'efficacité des processus du groupe Crédit Mutuel Arkéa à leur meilleur niveau. Elle contribue à la meilleure satisfaction des sociétaires et clients ainsi qu'à la bonne santé financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa par la minimisation du coût des incidents et des fonds propres mobilisés pour leur couverture. Son application pratique se traduit par :
 - une cartographie des risques opérationnels, basée sur un référentiel des processus couvrant la totalité des activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - l'animation des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel au rang desquels figure notamment le plan d'urgence et de poursuite des activités (PUPA) ;
 - une auto-évaluation des impacts en situation ordinaire et en situation exceptionnelle complétée de plans d'actions destinés à réduire les effets de leur répétition ou bien à en éliminer les causes, si cela est possible et économiquement justifié ;
 - la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes d'information couvrant à la fois le développement et l'exploitation, internalisés ou externalisés, des applications informatiques et des données, mais aussi la cyber-sécurité d'une façon générale et un domaine prenant de plus en plus d'importance, à savoir la sécurité des paiements en ligne opérés par les différentes entités du groupe, banque en ligne comme banque à réseau.
- une politique de solvabilité destinée à entretenir durablement la solidité financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa. S'appuyant sur une structure de fonds propres prudentiels marquée par une forte proportion de réserves, elle se traduit par la définition d'une marge de sécurité appréciable par rapport aux exigences de fonds propres réglementaires notifiées par l'autorité de supervision prudentielle, sous forme de niveau plancher du ratio de solvabilité, au titre du pilier 2 de la réglementation.
- une politique de conformité qui, par une application sérieuse des dispositions réglementaires ou juridiques, assure une protection de l'image et de la réputation du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de ses dirigeants.

I.2. Gouvernance des risques

La gouvernance des risques repose sur l'organisation de la fonction de gestion des risques au sein du groupe et de l'organe de direction du groupe CM Arkéa et de chacune de ses entités.

L'organisation de la « fonction de gestion des risques » comporte différents acteurs :

- l'organe de surveillance : le conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le comité des risques et de contrôle interne pour le Groupe et le conseil d'administration ou conseil de surveillance pour chaque filiale ;
- l'instance exécutive : le comité exécutif et le comité de surveillance des risques pour le Groupe et la direction générale / le directoire / le comité de direction ainsi que le comité de surveillance des risques ou son équivalent pour chaque filiale ;
- le responsable de la « fonction de gestion des risques » : le directeur des risques de CM Arkéa pour la maison-mère CM Arkéa et le Groupe, et le responsable désigné pour chaque filiale ;
- les correspondants par type de risque : les personnes désignées pour chaque filiale.

Organes de surveillance

L'organe de surveillance de chaque entité, conseil d'administration ou conseil de surveillance, contribue à la gestion des risques. Il fixe les limites et objectifs de gestion des risques et en surveille le respect permanent via les points réguliers qui lui sont faits par l'instance exécutive.

Les limites et/ou objectifs de gestion des risques fixés par le conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa s'imposent à la totalité du Groupe. Les limites et/ou objectifs de gestion fixés par les organes de surveillance des réseaux de CCM et filiales sont par conséquent compatibles et cohérents avec les seuils adoptés par le conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Emanation du conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, le comité des risques et de contrôle interne a pour mission de l'assister dans sa responsabilité dans la maîtrise des risques des activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014. Il est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, permanent et périodique, et de gestion des risques du Groupe. Son rôle consiste à porter « *une appréciation notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre*¹ ». Le comité des risques et de contrôle interne se fait présenter la situation globale des risques du Groupe arrêtée à chaque fin de trimestre et complétée d'une mise en perspective à l'horizon de 12 mois. A cela s'ajoutent notamment la présentation de la revue annuelle du cadre d'appétence au risque et du système de limites, risque par risque, ainsi que les déclarations réglementaires ICAAP et ILAAP.

Instances exécutives

Les instances exécutives de chaque entité sont responsables de la gestion des risques de leurs activités. Ainsi le comité exécutif du Groupe est responsable de la gestion des risques du Groupe devant le conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

A ce titre, il valide les limites qui lui sont proposées par le comité de surveillance des risques du Groupe avant de les présenter pour adoption au conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Il est tenu régulièrement informé de la situation des risques du Groupe par des tableaux de bord mensuels et par une revue générale trimestrielle.

Les dirigeants effectifs de chaque filiale du Groupe ont le même rôle et les mêmes prérogatives à leur niveau, étant entendu que la politique de gestion du risque propre à chaque filiale est cohérente avec celle du Groupe. Ceci vaut notamment pour le système de limites et pour les procédures Groupe déclinées par entité.

Par délégation du comité exécutif du Groupe, le comité de surveillance des risques du Groupe assure le suivi global de tous les risques des activités du Groupe, ce qui inclut à la fois :

- la proposition de cadre d'appétence au risque et de limites opérationnelles associées ;
- la validation de la politique de gestion de chaque risque du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- le suivi des résultats de l'exécution de ces politiques et notamment le contrôle du respect des limites ainsi que les impacts sur le résultat et les ratios réglementaires tant en situation réelle qu'en situation prévisionnelle ;
- l'examen de toute mesure nécessaire ou utile à la gestion de ces risques.

Ces dispositions s'appliquent aussi à l'instance faisant office de comité de surveillance des risques pour chaque entité. Chaque entité dispose en effet, selon sa taille, d'un comité de surveillance des risques ou d'un comité couvrant à la fois les domaines « contrôle permanent » et « risques » quand ce rôle n'incombe pas directement aux dirigeants effectifs.

Cette organisation laisse la responsabilité ultime des risques d'une entité, que ses activités soient externalisées ou non, à cette entité et notamment à ses dirigeants effectifs. Ceux-ci doivent rendre compte de la situation des risques de l'entité à leur organe de surveillance régulièrement.

Fonction gestion des risques

Le responsable de la « fonction de gestion des risques » du Groupe est désigné par le conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition du directeur général. Cette responsabilité a été confiée au directeur des risques de Crédit Mutuel Arkéa.

Chaque entité du Groupe désigne également son responsable de la « fonction de gestion des risques » selon la même procédure : proposition par les dirigeants effectifs, après recueil de l'avis du directeur des risques CM Arkéa, et approbation par l'organe de surveillance.

¹ Extrait de la Charte de fonctionnement du Comité des risques et du contrôle interne

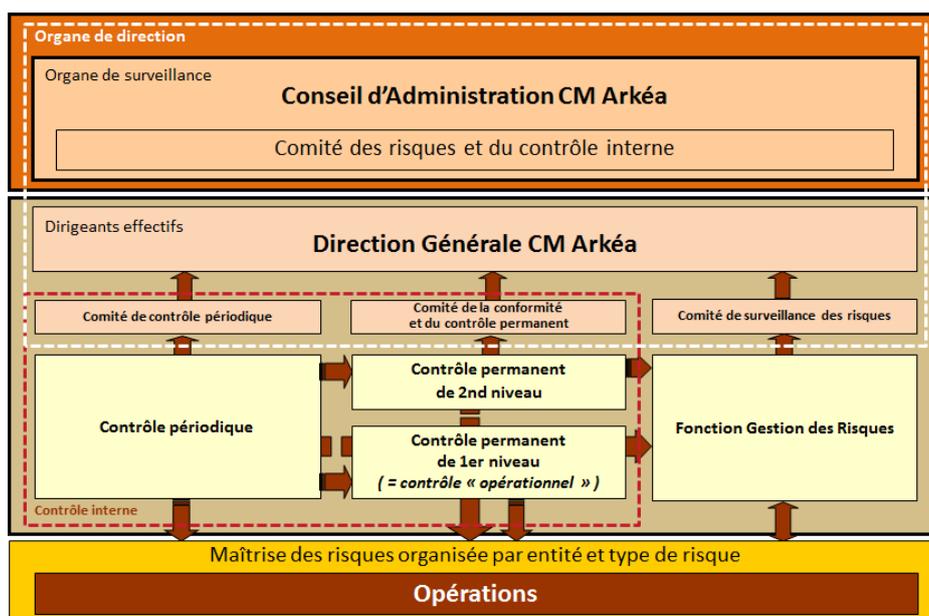
Ces responsables de la « fonction de gestion des risques » s'appuient sur un réseau de correspondants dédiés à la surveillance de chaque risque dans chaque entité. Pour chacun des types de risque identifiés dans le Groupe, un responsable pour l'ensemble du Groupe est nommé au sein de la Direction des risques de CM Arkéa. Il a pour correspondants les personnes nommées dans l'ensemble des structures exposées au même risque. Ces correspondants sont des référents de la « fonction de gestion des risques » au sein de leur entité, pour les risques dont ils ont l'expertise. Ils sont chargés de l'animation et de la maîtrise des risques dont ils sont garants, conjointement avec le responsable de la « fonction de gestion des risques » désigné.

Contrôle interne

Le contrôle interne, regroupant le contrôle permanent et le contrôle périodique, contribue à la gouvernance des risques. Pour ce faire, CM Arkéa dispose, d'une part, d'une filière de contrôle permanent présente dans chaque entité et animée par la direction de la conformité et du contrôle permanent de CM Arkéa et, d'autre part, d'une direction unique de l'inspection générale et du contrôle périodique, intervenant directement dans toutes les entités du Groupe.

Chacune de ces fonctions rend compte aux instances exécutives que sont le comité de la conformité et du contrôle permanent et le comité de contrôle périodique et à l'organe de surveillance via le comité des risques et de contrôle interne voire directement devant le Conseil d'administration de CM Arkéa.

Au final, la gouvernance des risques du Groupe Crédit Mutuel Arkéa bénéficie d'une organisation marquée par la complémentarité effective de la « fonction de gestion des risques », du contrôle périodique et du contrôle permanent, comme présenté dans le schéma ci-dessous :



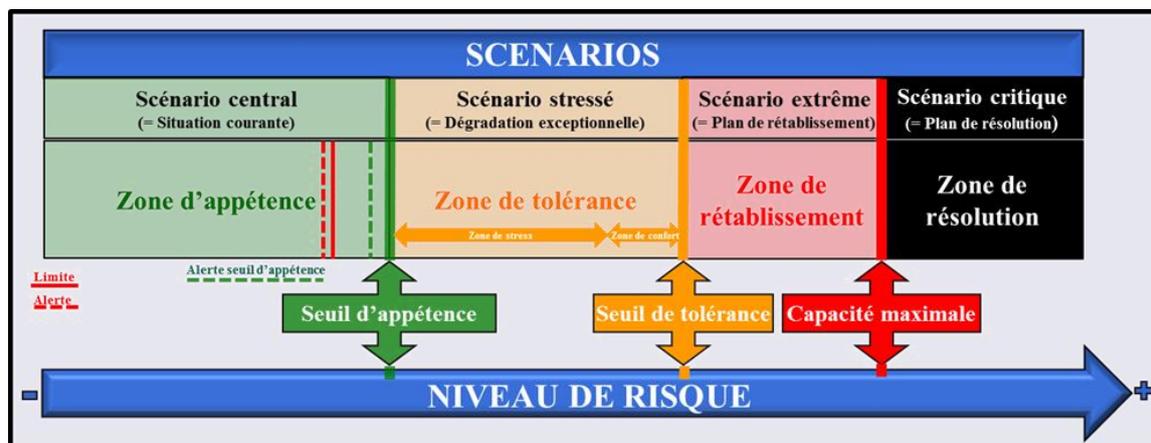
I.3. Appétence aux risques

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, coopératif et mutualiste, entretient durablement un modèle de développement moderne, rentable et globalement prudent. Le niveau des fonds propres accumulés au fil des ans témoigne de la récurrence des revenus et des résultats dégagés. Il illustre la confiance générée et auto-entretenu par une stratégie de développement alliée à un profil de risque modéré, inhérent au cadre d'appétence effectivement mis en œuvre sur la durée.

La priorité donnée à une rentabilité et un risque raisonnés conforte le capital de confiance nécessaire à la pérennisation de la relation commerciale avec la clientèle. Elle caractérise singulièrement le modèle coopératif et mutualiste du groupe Crédit Mutuel Arkéa où le sociétaire, copropriétaire, est également client et privilégie la qualité d'une relation durable avec sa banque au rendement offert par le capital social qu'il détient. Le critère de la rentabilité du capital social intervient dans une appréciation globale à moyen ou long terme, sans immédiateté pressante. Le groupe CM Arkéa peut ainsi accompagner voire anticiper les mutations de son environnement et ce, en continuant à bien maîtriser ses risques.

Cadre d'appétence au risque

L'appétence au risque est définie par les niveaux souhaités et supportables de chaque type de risque, tant dans un contexte économique et financier normal que dégradé et ce, en application d'une stratégie de développement sur un horizon prévisionnel d'au moins trois ans.



Le cadre d'appétence au risque de CM Arkéa vise à bien gouverner et piloter la gestion des risques en mettant en œuvre un dispositif cohérent :

- couvrant les différentes situations de risque :
 - la situation courante ;
 - la situation de stress liée à la dégradation exceptionnelle de l'exposition à tel ou tel risque : les stress tests ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe. Ils consistent à simuler des scénarios prospectifs (économiques, financiers, réglementaires, ...) sévères mais plausibles afin de mesurer la capacité de résistance de la banque à de telles situations ;
 - la situation de rétablissement telle que définie par la réglementation.
- comprenant une sélection d'indicateurs-clés, risque par risque, dont les valeurs de référence (alerte ou limite) sont fixées pour chaque situation.

Gouvernance du cadre d'appétence

La revue du cadre d'appétence au risque, au moins une fois par an, fait partie du processus de pilotage global du groupe. La prévision d'activité et de résultat à moyen terme intègre nécessairement une appréciation du risque futur, à la fois dans des conditions normales et dans des conditions dégradées. Cet exercice vise à assurer une trajectoire de développement conduisant avec les plus grandes chances de réussite vers l'atteinte de l'objectif de couple rendement/risque fixé.

Le cadre d'appétence au risque est ainsi une des pièces maîtresses de la fonction de pilotage des activités du groupe. Sa revue annuelle est donc l'occasion :

- de statuer sur le niveau de risque porté par le groupe ;
- de mesurer la capacité éventuelle d'absorption de risque additionnel ;
- de projeter ce niveau de risque selon des hypothèses de développement des activités associées à des scénarios de risque.

Cet exercice itératif conduit à l'adoption du plan annuel et du plan à moyen terme, assurant ainsi la cohérence des politiques commerciale, financière et de risque. Préparé de façon conjointe par les directions financière et des risques de Crédit Mutuel Arkéa et ce, en concertation avec les directions des entités composant le Groupe, il est présenté au comité de surveillance des risques puis au comité exécutif de CM Arkéa pour validation, avant de l'être au comité des risques et de contrôle interne puis au Conseil d'administration de CM Arkéa, pour adoption finale.

Son application fait ensuite l'objet d'un suivi dont les résultats sont publiés dans le tableau de bord trimestriel des risques et communiqués à l'organe de direction du Groupe.

II. Champ d'application du cadre réglementaire

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités. Seule la méthode de consolidation change.

La méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (notamment les fonds communs de titrisation).

Pour ces entités, la méthode de consolidation est celle de la mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle détenu. Les sociétés concernées sont les suivantes :

- Suravenir
- Suravenir Assurances
- FCT Collectivités

Tableau 1 (LI3) : Description des écarts entre les périmètres de consolidation (entité par entité)

Nom de l'entité	Méthode de consolidation statutaire	Méthode de consolidation réglementaire				Secteur d'activité
		Intégration Globale	Intégration Proportionnelle	Ni consolidée ni déduite	Déduite	
Arkéa Banking Services	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Arkéa Crédit Bail	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Arkéa Direct Bank	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Arkéa Home Loans SFH	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Arkéa Public Sector SCF	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Mise en équivalence	-	-	X	-	Banque de détail
Caisse de Bretagne de CMA	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
CFCAL Banque	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Crédit Mutuel Arkea	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Financo	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Keytrade Bank Luxembourg SA	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Leasecom	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Leasecom Car	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Procapital	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque de détail
Younited credit	Mise en équivalence	-	-	X	-	Banque de détail
Arkéa Bourse Retail	Intégration Globale	X	-	-	-	Gestion d'actifs/banque privée
Arkéa Capital (Arkéa Capital Gestion)	Intégration Globale	X	-	-	-	Gestion d'actifs/banque privée
Federal Finance	Intégration Globale	X	-	-	-	Gestion d'actifs/banque privée
Fédéral Finance Gestion	Intégration Globale	X	-	-	-	Gestion d'actifs/banque privée
New Port	Mise en équivalence	-	-	X	-	Gestion d'actifs/banque privée
Primonial Holding	Mise en équivalence	-	-	X	-	Gestion d'actifs/banque privée
Schelcher Prince Gestion	Intégration Globale	X	-	-	-	Gestion d'actifs/banque privée
SMSPG	Intégration Globale	X	-	-	-	Gestion d'actifs/banque privée
Arkéa Capital Investissement	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement
Arkéa Capital Partenaire	Intégration Globale	X	-	-	-	Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement
FCT Collectivités	Intégration Globale	-	-	X	-	Assurances
Suravenir	Intégration Globale	-	-	X	-	Assurances
Suravenir Assurances	Intégration Globale	-	-	X	-	Assurances
Arkéa Foncière	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Arkéa SCD	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières (CEOI)	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Fédéral Equipements	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Fédéral Service	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
GICM	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Izimmoo	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Izimmoo Holding	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Leetchi SA	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Mangopay SA	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Monext	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Nextalk	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Nouvelle Vague	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Novelia	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
Pumpkin	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres
SCI Interfédérale	Intégration Globale	X	-	-	-	Autres

Les entités ni consolidées ni déduites sont mises en équivalence et pondérées en risque.

Tableau 2 (LI1) : Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires

En milliers d'Euros	a	b	Valeurs comptables des éléments :				g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Caisse, Banques centrales	4 182 765	4 182 765	4 182 765				-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 981 741	589 279	214 829	366 550	7 900		-
Inst. dérivés de couverture - Actif	685 923	685 923		685 923			-
Actifs financiers disponibles à la vente	38 031 257	11 179 484	11 028 257		19 935		131 292
Prêts et créances sur les établissements de crédits	7 259 426	7 237 586	5 567 248	835 338			835 000
Prêts et créances sur la clientèle	50 483 395	50 934 108	50 934 108				-
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	264 850	264 848	264 848				-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	101 294	94 586	94 586				-
Actifs d'impôt courants	209 205	206 833	206 833				-
Actifs d'impôt différés	54 848	54 589	54 589				-
Autres actifs	2 170 984	1 677 245	1 183 304	382 084			111 858
Actifs non courants dest. à être cédés	-	-					-
Participations dans les entreprises MEE	190 347	1 491 104	1 491 104				-
Immubles de placement	515 395	168 838	168 838				-
Immobilisations corporelles	253 085	233 772	233 772				-
Immobilisations incorporelles	427 580	422 161					422 161
Ecart d'acquisition	572 684	572 684					572 684
Total actif	128 384 779	79 995 805	75 625 081	2 269 895	27 835	-	2 072 995
Passif							
Banques centrales - Passif	-	-					-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	610 438	512 781		388 294			124 487
Inst. dérivés de couverture - Passif	398 672	398 672		398 672			-
Dettes envers les Ets de crédit	9 814 554	7 704 843		1 972 636			5 732 207
Dettes envers la clientèle	49 436 172	49 591 515					49 591 515
Dettes représentées par un titre	10 787 859	10 750 126					10 750 126
Ecart de rééval des PTF couverts en taux	46 800	46 802					46 802
Passifs d'impôt courants	119 045	103 370					103 370
Passifs d'impôt différés	152 025	61 278					61 278
Autres passifs	5 471 948	2 229 949		314 952			1 914 997
Dettes liées aux actifs dest. être cédés	-	-					-
Prov. techniques des contrats d'assur.	42 807 688	-					-
Provisions	394 857	220 707					220 707
Dettes subordonnées	1 892 773	1 923 816					1 923 816
Capitaux propres totaux	6 451 948	6 451 946					6 451 946
Capitaux propres - part du groupe	6 449 066	6 449 064					6 449 064
Capital et primes liées	2 207 864	2 207 864					2 207 864
Réserves consolidées - Groupe	3 531 437	3 531 436					3 531 436
Gains ou pertes latents - Groupe	281 644	281 643					281 643
Résultat consolidé - Groupe	428 121	428 121					428 121
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 882	2 882					2 882
Total Passif	128 384 779	79 995 805	-	3 074 554	-	-	76 921 251

Les écarts entre les colonnes a et b résultent uniquement des différences de méthodes entre les périmètres statutaire et règlementaire (cf. tableau 1).

Tableau 3 (LI2) : Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers

	a	b	c	d	e
En milliers d'Euros	Total	cadre du risque de crédit	cadre du risque de crédit de contrepartie	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
1 Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	77 922 811	75 625 081	2 269 895	27 835	-
2 Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	3 074 554	-	3 074 554	-	-
3 Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	74 848 257	75 625 081	804 659	27 835	-
4 Engagements Hors Bilan	12 805 409	12 805 409		-	
Ecart de valorisation sur HB	-	6 608 753		-	
5 Écarts de valorisation	442 579		442 579		
6 Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	1 148 546		1 148 546		-
7 Écarts découlant de la prise en compte des provisions	743 858	743 858		-	
8 Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
9 Autres	-	483 064		-	
10 Valeur réglementaire des expositions	82 896 833	82 082 532	786 466	27 835	-

III. Fonds propres

III.1. Composition des fonds propres

Depuis le 1er janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie II du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1, comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 Capital - CET1) nets de déductions et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier One Capital - AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 Capital – T2) nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. À ce titre, certains éléments de fonds propres bénéficient de clauses transitoires.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les fonds propres sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires (cf. tableau ci-dessous sur le rapprochement des fonds propres comptables et prudentiels).

Filtres prudentiels :

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit :

- plus-values latentes (hormis Cash Flow Hedge) : elles sont intégrées à hauteur de 80% en 2017 ;
- moins-values latentes : le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100% (depuis 2014).

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement (UE) n°2016/445), les plus et moins-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et sont intégrées à hauteur de 80% en 2017.

Différences sur mise en équivalence :

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat intermédiaire, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

Autres ajustements réglementaires :

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels nets d'impôt différé ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- la déduction des détentions directes, indirectes et détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10% du CET1.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250%, il s'agit de la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 ;
- des fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

Tableau 4 : Rapprochement des fonds propres comptables / fonds propres prudentiels

en milliers d'euros	Consolidation		Ecart	en milliers d'euros	CET1	AT1	AT2
	Comptable	Prudentielle					
Capitaux propres	6 451 955	6 451 955		Fonds propres	5 293 759	-	844 879
Capitaux propres - part du groupe - Hors OCI	6 167 421	6 167 421		1 Fonds Propres - Part du groupe	6 317 430		
Capital souscrit et primes d'émissions	2 207 864	2 207 864	-	Capital appelé versé et primes d'émission *	2 201 938		
Réserves consolidées - Groupe	3 531 436	3 531 436	-	Résultats antérieurs non distribués	3 726 963		
Résultat consolidé - Groupe	428 121	428 121	-	Bénéfice ou perte (part du groupe)	428 121		
				(-) Part des bénéfices Intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	- 39 593		
Capitaux propres - Intérêts minoritaires - Hors OCI	2 890	2 890		2 Fonds Propres - Intérêts minoritaires	685	-	0
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	2 770	2 770	-	Intérêts minoritaires éligibles *	685	-	0
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	120	120	-				
Gains ou pertes latents - Part du Groupe	281 644	281 644		3 Gains ou pertes latents - part du groupe	55 475		10 941
dont instruments de capitaux propres	136 496	136 496	-	dont instruments de capitaux propres *	84 401		10 941
dont instruments de dettes	203 991	203 991	-	dont instruments de dettes *	38 130		
dont couverture de flux de trésorerie	- 2 651	- 2 651	-	dont Réserve de couverture de flux de trésorerie	- 2 651		
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	-	9	-				
Autres éléments bilantiels				4 Autres éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	- 1 075 223	0	833 919
Immobilisations incorporelles (a)	427 580	422 161	5 419	(-) Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)	- 358 186		
Ecart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	572 684	572 684	-	(-) Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	- 572 684		
Impôts différés				5 (-) IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés	- 3 486		
- Actifs	54 848	54 589	259				
dont IDA sur déficit fiscal	7 804	7 804	-				
- Passifs	152 025	61 278	90 747				
dont IDP sur immobilisations incorporelles (b)	30 246	30 246	-				
Dettes subordonnées	1 892 773	1 923 816	- 31 043	6 Dettes subordonnées *		57 103	1 574 767
				Déductions et filtres prudentiels (détails page suivante)	- 140 866	- 57 103	- 740 848
				Les astérisques (*) indiquent l'existence de clauses transitoires			

Les écarts avec le bilan prudentiel numérotés ci-dessus sont expliqués comme suit :

- 1 L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 3)
- 2 Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul spécifique dans le cadre du CRR
- 3 L'écart reflète le traitement requis dans la notice du SGACPR relatif aux PMV portées par les sociétés consolidées par MEE (cf point 1)
- 4 Le montant des immobilisations incorporelles déduit des fonds propres comprend les impôts différés passifs associés
- 5 Les impôts différés actif et passif sont soumis à un traitement spécifique dans le cadre du règlement européen
- 6 Les dettes subordonnées retenues en fonds propres diffèrent de la comptabilité en raison d'éléments considérés comme non éligibles par le règlement CRR, et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les 5 dernières années

en milliers d'euros	CET1	AT1	AT2
Détails des déductions et filtres prudentiels	- 140 866	- 57 103	- 740 848
(-) Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1250%	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-
(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	-	94 171	847 543
Déductions excédentaires par niveau de fonds propres	- 37 069	37 069	-
En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues	- 46 125		
En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues			74 183
Ajustements du risque de crédit (Approche standard)			32 512
Filtre prudentiel : Réserve de couverture de flux de trésorerie	2 651		
Filtre prudentiel : Ajustements de valeurs dus aux exigences d'évaluation prudente	- 36 105		
Filtre prudentiel : Pertes ou gains à la JV résultant du propre risque de crédit lié aux instruments dérivés passif	- 4 556		
Autres	- 19 662		-

Tableau 5 : Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres CET1				
		PART A	PART B et C	ANCIENNE PART B et PART C
1	Emetteur	CREDIT MUTUEL ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel du Massif Central)	CREDIT MUTUEL ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel du Massif Central)	CREDIT MUTUEL ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel du Massif Central)
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	96950041V11QP0869503	96950041V11QP0869503	96950041V11QP0869503
3	Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier
<i>Traitement réglementaire</i>				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1	Non éligibles
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en K€, au 31/12/2017)	27 802 K€	2 110 181 K€	58 517 K€
9	Valeur nominale de l'instrument	Crédit Mutuel de Bretagne : 1 € Crédit Mutuel du Sud-Ouest : 1 € Crédit Mutuel du Massif Central : 7 €	1 €	1 €
9a	Prix d'émission	Crédit Mutuel de Bretagne : 1 € Crédit Mutuel du Sud-Ouest : 1 € Crédit Mutuel du Massif Central : 7 €	1 €	1 €
9b	Prix de rachat	Crédit Mutuel de Bretagne : 1 € Crédit Mutuel du Sud-Ouest : 1 € Crédit Mutuel du Massif Central : 7 €	1 €	1 €
10	Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres
11	Date d'émission initiale	Variable	Variable	Variable
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Echéance initiale	N/A	N/A	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non	Non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A
<i>Coupons / dividendes</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	N/A	N/A	N/A
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A	N/A
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividende stopper)	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui	Oui
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier
32	Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente	Permanente	Permanente
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
36	Existence de caractéristiques non conformes (oui/ non)	Non	Non	Oui
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	A dividende prioritaire

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1		Titre Super Subordonné
1	Emetteur	CREDIT MUTUEL ARKEA
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0010096826
3	Droit régissant l'instrument	Droit français
Traitement réglementaire		
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres AT1 pour 50% Fonds propres T2 pour 50%
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Obligations
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en K€, au 31/12/2017)	96 044 K€
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000 €
9a	Prix d'émission	1 000 €
9b	Prix de rachat	N/A
10	Classification comptable	Capitaux propres
11	Date d'émission initiale	05/07/2004
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Echéance initiale	Obligations perpétuelles à durée indéterminée
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	05/07/2014
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
Coupons / dividendes		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	6% semestriel du 05/07/2004 au 05/07/2005, puis variable semestriel jusqu'à la date de remboursement du titre : CMS10
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	N/A
36	Existence de caractéristiques non conformes	N/A
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

		Titre subordonné à terme			
1	Emetteur	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA	CREDIT MUTUEL ARKEA
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0010664599	FR0013173028	FR0013236544	FR0013291556
3	Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire					
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2			
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2			
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en K€, au 31/12/2017)	41 708 K€	498 384 K€	496 551 K€	496 489 K€
9	Valeur nominale de l'instrument	50 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
9a	Prix d'émission	49 678 €	99 966 €	99 605 €	99 637 €
9b	Prix de rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
10	Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres
11	Date d'émission initiale	18/09/2008	01/06/2016	09/02/2017	25/10/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	18/09/2018	01/06/2026	09/02/2029	25/10/2029
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	N/A	N/A	N/A	N/A
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A
Coupons / dividendes					
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	6,75% annuel	3,25% annuel	3,50% annuel	1,875% annuel
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	N/A	N/A	N/A	N/A
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A	N/A	N/A	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A	N/A	N/A	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A	N/A	N/A	N/A
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	N/A	N/A
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	N/A	N/A	N/A	N/A
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	N/A	N/A

N/A si non applicable

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

		<i>Emprunt participatif</i>	<i>Emprunt participatif</i>	<i>Emprunt participatif</i>
1	Emetteur	FINANCO	FINANCO	FINANCO
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	96950014VIDAWX1KHR21	96950014VIDAWX1KHR21	96950014VIDAWX1KHR21
3	Droit régissant l'instrument	Droit français	Droit français	Droit français
Traitement réglementaire				
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Emprunts participatifs	Emprunts participatifs	Emprunts participatifs
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en K€, au 31/12/2017)	612 K€	1 581 K€	500 K€
9	Valeur nominale de l'instrument	N/A	N/A	N/A
9a	Prix d'émission	N/A	N/A	N/A
9b	Prix de rachat	N/A	N/A	N/A
10	Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres	Capitaux Propres
11	Date d'émission initiale	31/12/1997	20/12/2002	30/12/2004
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle
13	Echéance initiale	N/A	N/A	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	N/A	N/A	N/A
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A	N/A
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A
Coupons / dividendes				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	E3M + 0,50%	E3M + 1%	E3M + 0,75%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	N/A	N/A	N/A
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A	N/A	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A	N/A	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A	N/A	N/A
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	N/A
23	Convertible ou non-convertible	N/A	N/A	N/A
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaffectation du capital	N/A	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	N/A	N/A	N/A
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	N/A

N/A si non applicable

Tableau 6 : Informations quantitatives sur les instruments de fonds propres

	Montant au 31/12/2017	Montant soumis à traitement prérèglement (UE) n°575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013
en milliers d'euros		
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : instruments et réserves		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	2 143 421	
<i>dont : Parts sociales</i>	2 137 983	
<i>dont : Prime d'émission</i>	5 438	
2 Bénéfices non distribués	3 726 963	
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	86 108	
3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4 Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	58 517	
5 Intérêts minoritaires éligibles au CET1	161	524
5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	388 529	
6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 403 699	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
7 Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-	36 105
8 Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-	930 870
9 Ensemble vide dans l'UE		
10 Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	4 358 872
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	2 651	
12 Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-	46 125
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	
14 Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	4 556
15 Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	
16 Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres intruments CET1 (montant négatif)	-	4 915
26 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	6 311	
26a Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-	35 242
<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres</i>	-	25 144
<i>dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances</i>	-	7 656
<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres</i>	-	124 118
<i>dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances</i>	-	53 647
26b Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	
27 Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	37 069
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-	1 109 941
29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 293 759	
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : instruments		
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	
31 <i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	96 044	
32 <i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	
33 Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	57 103	
34 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	0 1
36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	57 103	
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
42 Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	57 103
43 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	57 103
44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	5 293 759	

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : instruments et provisions			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents		1 574 767
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2		-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		19
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>		19
50	Ajustements pour risque de crédit		106 695
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires		1 681 481
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : instruments et provisions			
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	941 714
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)		105 112
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		10 941
Ajoût	<i>dont : subventions reçues par les sociétés de crédit bail</i>		-
Ajoût	<i>dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires</i>		10 941
Ajoût	<i>dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres</i>		-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-	836 602
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		844 879
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)		6 138 638
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013		18 187
	<i>dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1...)</i>		18 187
	<i>dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple detentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, detentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>		-
	<i>dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple detentions indirectes de propres instruments T2, detentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier...)</i>		-
60	Total actifs pondérés		28 585 635

RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,52%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,52%
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	21,47%
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	1,251%
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	1,250%
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,001%
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,000%
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EIS ^m) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,000%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	10,019%
MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DEDUCTION (AVANT PONDERATION)		
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	189 835
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	239 525
74	Ensemble vide dans l'UE	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	17 803
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2		
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	32 512
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	61 008
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	97 830
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	74 183
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)		
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	308 664
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	57 103
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 38 941
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-

III.2. Exigences de fonds propres

Tableau 7 (OV1) : Vue d'ensemble des risques pondérés

En milliers d'€uros		Risques Pondérés (RWA)		Exigences minimales de fonds propres
		31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-17
1	Risque de crédit (hors risque de crédit de contrepartie -RCC)	25 880 487	27 291 492	2 070 439
2	dont approche standard	5 211 522	4 563 200	416 922
3	dont approche de base fondée sur les notations internes	705 921	750 364	56 474
4	dont approche avancée fondée sur les notations interne	12 237 325	11 778 339	978 986
5	dont actions en approche NI	7 725 719	10 199 589	618 057
6	Risque de crédit de contrepartie	83 212	104 172	6 657
7	dont valeur de marché	-	-	-
8	dont exposition initiale	-	-	-
9	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS – RCC)	-	-	-
10	dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
11	dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP	-	-	-
12	dont CVA	83 212	104 172	6 657
13	Risque de règlement	0	-	0
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	40 563	76 290	3 245
15	dont approche fondée sur les notations internes (NI)	40 276	57 999	3 222
16	dont méthode de la formule prudentielle	-	-	-
17	dont approche par évaluation interne	-	-	-
18	dont approche standard (AS)	287	18 290	23
19	Risque de marché	-	-	-
20	dont approche standard (AS)	-	-	-
21	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
22	Grands Risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	1 938 964	1 984 003	155 117
24	dont approche indicateur de base	379 160	461 873	30 333
25	dont approche standard	81 185	80 765	6 495
26	dont approche de mesure avancée	1 478 619	1 441 365	118 290
27	Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	642 409	530 798	51 393
28	Ajustement du plancher	-	1 752 813	-
29	Total	28 585 635	31 739 567	2 286 851

IV. Indicateurs prudentiels

IV.1. Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité du groupe Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2017, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés, s'élèvent à :

Tableau 8 : Ratios de solvabilité

En milliers d'euros

	31/12/17	31/12/16
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	5 293 759	4 849 601
Capital	2 201 938	2 203 108
Réserves éligibles	4 201 761	3 822 218
Déductions des fonds propres de base	-1 109 941	-1 175 725
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	844 879	401 132
Titres subordonnés et autres éléments	1 574 767	629 470
Déductions des fonds propres complémentaires	-729 888	-228 338
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	6 138 638	5 250 733
Expositions pondérées au titre du risque de crédit	26 563 459	29 651 392
Expositions pondérées au titre du risque de marché et du CVA	83 212	104 172
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	1 938 964	1 984 003
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDEREES	28 585 635	31 739 567
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio de Common Equity T1 (CET1)	18,5%	15,3%
Ratio Tier One	18,5%	15,3%
Ratio global	21,5%	16,5%

A l'instar des autres banques, Crédit Mutuel Arkéa est soumis progressivement à compter du 1er janvier 2016 à des exigences de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements : à 1,25 % au 31/12/2017 et à 2,5% des risques pondérés en cible (2019) ;
- un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement (« capé » à 1,25 % en 2017), et qui n'est pas, cette année, significatif pour le Crédit Mutuel Arkéa. Le coussin contracyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contracyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe, dans une fourchette de 0% à 2,5% (voire au-delà, sous certaines conditions). Le 29/12/2017, le Haut Conseil de Stabilité Financière a fixé ce taux applicable en France à 0%. Il a par ailleurs reconnu les taux de 1,25% pour l'Islande, 1,5% pour la Norvège et 2% pour la Suède (du 01/01/2017 au 31/12/2017). La reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 1.25%. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF. Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique au Groupe est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

Tableau 9 : Coussin de fonds propres contractuel spécifique à l'établissement

Total des expositions pondérées (en k€)	28 585 635
Taux de coussin contractuel spécifique à l'établissement (en %)	0,001%
Exigences de coussin contractuel spécifique à l'établissement	339

Tableau 10 : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contractuel

Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0% a été reconnu par le HCSF	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigence de fonds propres			Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contractuel	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Dont : expositions générales de crédit	Dont : expositions du portefeuille de négociation	Dont : expositions de titrisation			Total
NORVÈGE	17 854	170 587					766			766	0,039%	1,50%
SUÈDE	2 380	220 328					598			598	0,030%	2,00%
AUTRES PAYS (dont France)	6 315 088	51 021 975			1 434	26 401	1 972 903	3 245	1 976 148	99,931%	0,00%	
Total des expositions et des EFP	6 335 323	51 412 890			1 434	26 401	1 974 268	3 245	1 977 513			

IV.2. Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR. L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers Suravenir et Suravenir Assurances. Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité.

Par dérogation aux articles 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le groupe Crédit Mutuel Arkéa à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « valeur de mise en équivalence pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de la « consolidation comptable », aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupe accompagné d'un détail de ces transactions excédant un seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de ratio conglomérat est de 100% et se calcul comme suit :

Ratio Conglomérat	=	Fonds propres globaux du conglomérat
		Exigences bancaires + Exigences d'assurances

Au 31/12/2017, le groupe Crédit Mutuel Arkéa affiche un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 174%, après intégration du résultat, net de dividendes estimés.

Le deuxième volet, relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée, permet de déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banque et assurance sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Le dernier volet, relatif au contrôle des opérations intragroupe, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs banque et assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors bilan ainsi que sur les produits échangés.

IV.3. Ratio de levier

Les dispositifs de surveillance du risque de levier excessif ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité de gestion du capital et du bilan. Ils s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière,
- une limite interne a été définie. Elle est en outre encadrée par des seuils de tolérance et de gestion,
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale ainsi que le Conseil d'administration du groupe a été définie.

Le ratio de levier, rapporté aux fonds propres de catégorie 1, est en légère progression par rapport à 2016 (+ 0,2 pt) et s'élève à 6,4% à fin 2017.

Au numérateur, les fonds propres Tier 1 affichent une hausse de 9% (+ 0,444 Md€), et s'établissent à 5,3 Md€. Cette hausse est essentiellement due à la prise en compte du résultat annuel (+ 0,428 Md€).

Au dénominateur, le montant des expositions a progressé de 4,3 Md€ (+ 5,5%) pour atteindre 82,3 M€ au 31.12.2017. Cette évolution est principalement liée à la hausse des expositions au bilan, notamment sur l'activité de crédit clientèle (+2,2 Md€ pour les crédits habitat et +1,2 Md€ pour les crédits d'investissement).

Tableau 11 (LRSum) : Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

<i>Montants en milliers d'euros</i>		Expositions au 31.12.2017
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	128 384 777
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en-dehors du périmètre prudentiel	- 48 388 971
4	Ajustements sur les dérivés	- 319 345
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	- 101 593
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	5 291 491
EU-6a	(Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR)	-
EU-6b	(Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR) – Créance CDC	-
7	Autres ajustements	- 2 510 931
8	Total de l'exposition du ratio de levier	82 355 427

Tableau 12 (LRCom) : Ratio de levier

<i>Montants en milliers d'euros</i>		Expositions au 31.12.2017
Bilan (excluant dérivés et cessions temporaires de titres)		
1	Eléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	75 530 092
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	- 46 125
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) – somme des lignes 1 et 2	75 483 966
Dérivés		
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	290 550
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	442 579
7	(Déductions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés)	-
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	-
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	-
11	Total des expositions sur dérivés - somme des lignes 4 à 10	733 128
Expositions sur cessions temporaires de titres		
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisés comme des ventes	846 842
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	-
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres - somme des lignes 12 à 15a	846 842
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	12 805 409
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 7 513 918
19	Autres expositions hors-bilan - somme des lignes 17 à 18	5 291 491
Expositions exemptées en vertu de l'article 429.7 et 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan)		
EU-19a	(Exemption des expositions intragroupes (base individuelle) conformément à l'article 429.7 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
EU-19b	(Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR (bilan et hors-bilan))	0
Fonds propres et exposition totale		
20	Tier 1	5 293 759
21	Total des expositions - somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	82 355 427
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	6,4%
Choix des dispositions transitoires et montants des éléments fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI

Tableau 13 (LRSpl) : Ventilation des expositions au bilan

<i>Montants en milliers d'euros</i>		Expositions au 31.12.2017
EU-1	Total des expositions du bilan* dont :	75 530 092
EU-2	Expositions du trading book	-
EU-3	Expositions du banking book, dont :	75 530 092
EU-4	Obligations sécurisées	1 521 106
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	15 847 837
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	3 909 529
EU-7	Etablissements	4 393 401
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	20 775 566
EU-9	Expositions retail	13 867 517
EU-10	Expositions corporate	10 972 702
EU-11	Expositions en défaut	627 368
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	3 615 066

** hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées*

V. Adéquation du capital

Le pilier 2 des accords de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier sert au dialogue entre la banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Crédit Mutuel Arkéa dispose ainsi d'un dispositif de mesure et de surveillance de ses risques, incluant notamment l'évaluation du capital interne dans le cadre de l'« Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Cette démarche aboutit à la signature d'une déclaration ICAAP annuelle par le président et le directeur général de Crédit Mutuel Arkéa.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance des risques. Elle enchaîne les étapes suivantes, couvrant une période prévisionnelle de 3 ans au minimum :

- l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques ;
- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du pilier 1 ;
- la détermination interne du niveau de fonds propres économiques à allouer, pour une complète couverture des risques, à la fois en scénario normal et en scénarios stressés.

L'excédent du besoin de fonds propres économiques par rapport aux exigences de fonds propres réglementaires constitue une marge de sécurité de la solvabilité de la banque, en adéquation avec le cadre d'appétence au risque. Sa dimension est en effet fonction du profil de risques du groupe (eu égard à ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aversion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du Groupe, permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques selon son appétence en matière de solvabilité. Le besoin de capital économique est à peine supérieur à l'exigence réglementaire de fonds propres, celle-ci étant actuellement alourdie par une exigence réglementaire additionnelle de fonds propres pour les grandes entreprises et les contreparties bancaires. Le niveau de sécurité en matière de solvabilité, mesuré par l'excédent de fonds propres comparativement à l'exigence de fonds propres réglementaire (cf. ratio CET1) et au besoin de capital économique, reste par conséquent très élevé, vu le profil de risque modéré du groupe Crédit Mutuel Arkéa et l'importance de ses fonds propres.

VI. Risque de crédit

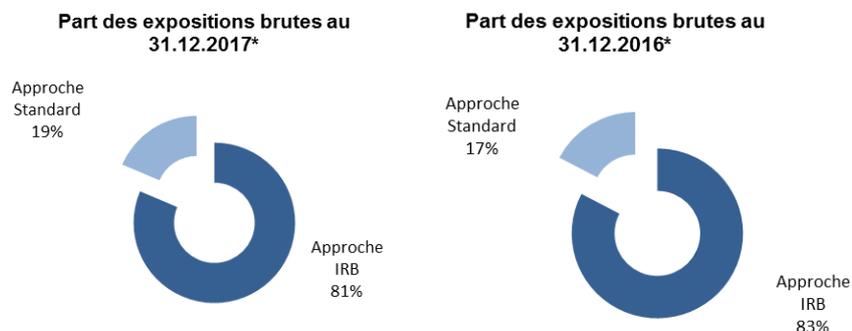
Le risque de crédit est l'un des principaux risques du Crédit Mutuel Arkéa. La politique de gestion des risques de crédit est présentée dans le document de référence – chapitre Facteurs de risque.

VI.1. Expositions

Crédit Mutuel Arkéa utilise son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit, suite à l'autorisation délivrée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille des banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille « Corporate ».

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode avancée s'élève plus de 80% au 31.12.2017. La méthode fondation n'est pas utilisée.



* Mesure sur le périmètre des Etablissements, des Entreprises et de la clientèle de détail

De plus, suite à l'autorisation délivrée par les Autorités de tutelle, la méthode avancée sera appliquée sur l'activité de promotion immobilière (6% des expositions brutes du portefeuille « Corporate ») à compter du 31.03.2018.

Tableau 14 (CRB-B) : Montant net total et moyen des expositions

<i>en milliers d'euros</i>	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
1 Administrations centrales ou banques centrales	-	-
2 Etablissements (banques)	5 405 811	6 021 215
3 Entreprises	17 201 262	17 373 433
4 <i>Dont : Financements spécialisés</i>	208 106	208 711
5 <i>Dont : PME</i>	6 289 597	6 295 794
6 Clientèle de détail	32 349 027	31 506 128
7 <i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	17 620 451	16 961 707
8 <i>PME</i>	2 244 723	2 206 332
9 <i>Non-PME</i>	15 375 727	14 755 375
10 <i>Revolving</i>	257 314	267 681
11 <i>Autre - clientèle de détail</i>	14 471 262	14 276 740
12 <i>PME</i>	5 447 455	5 415 143
13 <i>Non-PME</i>	9 023 807	8 861 598
14 Actions	2 570 724	2 803 986
14a Titrisations et Autres actifs	795 755	868 842
15 Total approche IRB	58 322 579	58 573 605
16 Administrations centrales ou banques centrales	8 361 559	7 504 949
17 Administrations régionales ou locales	5 287 276	5 147 439
18 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	7 099 046	6 970 494
19 Banques multilatérales de développement	115 478	104 091
20 Organisations internationales	258 401	260 001
21 Etablissements (banques)	424 054	463 092
22 Entreprises	1 710 948	1 548 334
23 <i>Dont : PME</i>	463 255	454 774
24 Clientèle de détail	2 287 574	2 155 974
25 <i>Dont : PME</i>	165 568	158 015
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 308 402	2 032 612
27 <i>Dont : PME</i>	28 428	30 647
28 Expositions en défaut	223 698	230 109
29 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-
30 Obligations sécurisées (Covered bond)	162 977	255 790
31 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-
32 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	1 189 490	1 223 502
33 Expositions sur actions	11 046	13 211
34 Titrisations et Autres actifs	226 859	275 127
35 Total approche standard	29 666 810	28 184 725
36 Total	87 989 388	86 758 330

Expositions par zone géographique

Le Crédit Mutuel Arkéa exerce l'essentiel de ses activités en France. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec 92,4 % des engagements auprès de contreparties françaises.

Tableau 15 (CRB-C) : Ventilation géographique des expositions (en K€)

	Expositions nettes									Restes du monde	USA	Canada	Autres	Total
	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg	Pays-Bas	Royaume-Uni	Autres					
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Etablissements (banques)	4 123 035	2 256 529	31 048	768	27 230	0	379 990	816 880	610 589	1 282 776	241 509	827 179	214 088	5 405 811
Entreprises	17 195 455	16 564 900	27 236	256 046	12 931	53 866	106 769	147 658	26 048	5 807	4 883	0	925	17 201 262
Clientèle de détail	32 348 303	32 347 577	0	73	5	314	169	123	41	724	10	0	714	32 349 027
Actions	2 564 801	2 526 917	0	260	0	3 581	31 491	2 552	0	5 923	5 923	0	0	2 570 724
Autres actifs	787 855	769 353	0	-	9 772	-	0	0	8 729	7 900	7 900	0	0	795 755
Total approche IRB	57 019 449	54 465 277	58 285	257 148	49 938	57 761	518 419	967 214	645 407	1 303 130	260 224	827 179	215 727	58 322 579
Administrations centrales ou banques centrales	8 314 574	6 820 205	-	235 422	264 300	-	91 450	-	903 197	46 986	35 845	11 141	-	8 361 559
Administrations régionales ou locales	5 287 276	5 287 276	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 287 276
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	7 099 046	6 877 468	46 872	-	-	-	174 706	-	-	-	-	-	-	7 099 046
Banques multilatérales de développement	107 783	10 976	-	-	-	96 806	-	-	-	7 696	7 696	-	-	115 478
Organisations internationales	258 401	-	-	-	-	258 401	-	-	-	-	-	-	-	258 401
Etablissements (banques)	384 730	332 749	-	-	-	10 262	41 719	-	-	39 324	0	34 196	5 128	424 054
Entreprises	1 672 870	1 622 413	23 209	4 365	-	-	16 894	3 608	2 380	38 079	16 413	0	21 666	1 710 948
Clientèle de détail	2 287 574	2 287 574	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 287 574
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 308 402	2 308 402	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 308 402
Expositions en défaut	223 698	223 698	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	223 698
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Obligations sécurisées (Covered bond)	129 305	36 265	-	-	-	-	15 055	50 052	27 934	33 671	-	-	33 671	162 977
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	1 189 490	1 189 490	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 189 490
Expositions sur actions	11 046	11 046	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 046
Autres actifs	226 859	225 426	-	-	1 434	-	-	-	-	-	-	-	-	226 859,36
Total approche standard	29 501 054	27 232 989	70 081	239 787	265 734	365 469	339 823	53 660	933 511	165 756	59 953	45 337	60 466	29 666 810
Total	86 520 502	81 698 266	128 366	496 935	315 672	423 229	858 242	1 020 874	1 578 918	1 468 886	320 178	872 515	276 193	87 989 388

Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Crédit Mutuel Arkéa présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur.

Tableau 16 (CRB-D) : Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie (en K€)

	Administrations publiques	Banques et Etablissements financiers	Filiales (non bancaires) Groupe CM	Particuliers	Entrepreneurs individuels	Agriculteurs	Associations	Agro-alimentaire & boissons	Autres act. financières	Bâtiment & matériaux de construction	Biens & services industriels	Chimie	Distribution	Holdings, Conglomérats	Immobilier PI
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements (banques)	5 405 811			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises		562 124	0	94 785	654 389	218 846	1 445 342	2 007 031	1 986 006	659 351	291 948	2 159 609	1 006 907	593 258	0
Clientèle de détail			26 488 932	2 061 689	1 900 148	158 287	69 443	213 953	248 491	135 144	3 113	381 962	109 622	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total approche IRB	0	5 405 811	562 124	2 648 932	2 156 474	2 554 537	377 134	1 514 785	2 220 984	2 234 497	794 495	295 062	2 541 572	1 116 529	593 258
Administrations centrales ou banques centrales	15 834 485			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements (banques)	5 287 276	587 031		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises			4 973	0	0	0	11 886	8 666	45	6 032	18 534	19 496	2 110	1 602 622	0
Clientèle de détail			4 747 801	418	56	0	5	122	796	143	0	784	166	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total approche standard (*)	21 121 761	587 031	4 973	4 747 801	418	56	0	11 891	8 788	841	6 175	18 534	20 280	2 275	1 602 622
Total	21 121 761	5 992 842	567 097	31 236 732	2 156 892	2 554 592	377 134	1 526 676	2 229 772	2 235 338	800 670	313 596	2 561 851	1 118 804	2 195 880
Immobilier autres (dont location et foncières)															0
Industrie automobile															0
Media															0
Pétrole & gaz, matières premières															0
Produits ménagers															0
Santé															0
Services aux collectivités															0
Technologies de pointe															0
Télécommunications															0
Transport industriel															0
Voyages & loisirs															0
divers															0
Actions															0
Autres actifs															0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 405 811
	3 169 398	303 330	104 860	178 362	86 226	208 945	472 132	196 482	65 351	426 772	304 121	5 686	0	0	17 201 262
	85 858	66 144	10 753	2 325	20 351	31 105	45 756	11 768	328	84 303	219 058	493	0	0	32 349 027
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570 724	0	2 570 724
	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	795 755	-	795 755
	3 255 256	369 474	115 613	180 687	106 577	240 051	517 888	208 250	65 680	511 074	523 179	6 179	2 570 724	795 755	58 322 579
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	15 834 485
	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	5 874 307
	2 866	40 605	45	29 340	0	3 003	5 849	14 438	1 577	6 398	0	-	-	-	1 778 486
	57	1 129	63	0	23	179	0	7	0	124	265	0	-	-	4 752 137
	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 537	-	1 200 537
	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	226 859	226 859
	2 923	41 734	107	29 340	23	3 182	5 849	14 445	1 577	6 522	265	0	1 200 537	226 859	29 666 810
	3 258 180	411 208	115 721	210 027	106 600	243 233	523 737	222 695	67 257	517 597	523 445	6 179	3 771 261	1 022 614	87 989 388

(*) En méthode standard, les expositions sont ventilées par catégorie réglementaire au regard de l'emprunteur, sans distinction des expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier, des expositions en défaut, des expositions présentant un risque particulièrement élevé et des obligations sécurisées.

Echéance des expositions

Tableau 17 (CRB-E) : Echéance des expositions (en K€)

	à la demande	<= 1 an	> 1 an<= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0
Etablissements (banques)	56 400	2 517 419	2 326 565	427 092	78 335	5 405 811
Entreprises	1 076 514	1 571 091	2 857 345	6 127 684	5 568 628	17 201 262
Clientèle de détail	585 233	436 781	4 525 075	23 691 344	3 110 594	32 349 027
Total approche IRB	1 718 147	4 525 292	9 710 585	30 270 921	12 097 634	58 322 579
Administrations centrales (emprunteurs souverains) ou banques centrales	50	5 798 979	1 573 808	983 662	5 060	8 361 559
Administrations régionales ou locales	60 344	226 077	138 076	3 654 544	1 208 235	5 287 276
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	17 354	230 911	381 682	1 146 900	5 322 199	7 099 046
Banques multilatérales de développement	0	841	83 467	31 171	0	115 478
Organisations internationales	0	0	252 782	5 619	0	258 401
Etablissements (banques)	0	16 158	73 397	4 085	330 415	424 054
Entreprises	187 097	95 819	102 494	94 934	1 230 604	1 710 948
Clientèle de détail	0	116 706	885 875	704 358	580 634	2 287 574
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	8 872	7 741	2 291 789	2 308 402
Expositions en défaut	4 807	27 886	28 657	113 550	48 799	223 698
Total approche standard	269 652	6 569 212	3 621 046	6 763 204	12 443 696	29 666 810
Total	1 987 799	11 094 503	13 331 631	37 034 125	24 541 331	87 989 388

VI.2. Qualité de crédit des actifs

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créance douteuse ou litigieuse. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Les définitions comptables et méthodes appliquées concernant les dépréciations sont présentées dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa, dans la partie « Principes comptables et méthodes d'évaluation », paragraphe « Dépréciation sur prêts et créances ». Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiements figurent également dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa, dans la partie « Notes sur le bilan », note 6.4 « Information sur les arriérés de paiement ».

En application du règlement délégué 183/2014 du 20 décembre 2013 précisant le mode de calcul des ajustements pour risque de crédit général et spécifique, le Crédit Mutuel Arkéa classe ses dépréciations individuelles en tant qu'ajustements pour risque de crédit spécifique et ses dépréciations collectives comme des ajustements pour risque de crédit général. L'ensemble des dépréciations pour risque de crédit est établi selon IAS 39.

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés,...). Le groupe dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'ABE le 23.10.2013.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31.12.2017 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

Tableau 18 (CR1-A): Qualité de crédit des expositions par catégorie d'exposition et instrument (en K€)

	Expositions brutes			Provisions collectives	Expositions nettes (a+b-c-d)
	Expositions performing	Expositions non performing	Provisions spécifiques		
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-		
Etablissements (banques)	5 405 811	-	-		
Entreprises	17 088 408	439 559	258 943		
<i>Dont : Financements spécialisés</i>	208 106	-	-		
<i>Dont : PME</i>	7 517 716	412 276	235 794		
Clientèle de détail	32 093 558	701 267	396 064		
<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	17 483 546	282 420	143 382		
<i>PME</i>	2 186 689	122 825	63 613		
<i>Non-PME</i>	15 296 857	159 595	79 770		
<i>Revolving</i>	256 165	6 732	5 564		
<i>Autre - clientèle de détail</i>	14 353 847	412 116	247 117		
<i>PME</i>	5 331 027	289 452	172 181		
<i>Non-PME</i>	9 022 820	122 664	74 936		
Actions	2 570 724	-	-		
Autres actifs	791 585	4 169	-		
Total approche IRB	57 950 086	1 144 996	655 007	117 496	58 322 579
Administrations centrales ou banques centrales	8 361 559	-	-		
Administrations régionales ou locales	5 287 276	-	-		
publics hors administration centrale)	7 099 046	-	-		
Banques multilatérales de développement	115 478	-	-		
Organisations internationales	258 401	-	-		
Etablissements (banques)	424 054	-	-		
Entreprises	1 711 119	-	-		
<i>Dont : PME</i>	463 255	-	-		
Clientèle de détail	2 319 924	-	-		
<i>Dont : PME</i>	165 576	-	-		
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 308 402	-	-		
<i>Dont : PME</i>	28 428	-	-		
Expositions en défaut	-	449 457	225 759		
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-		
Obligations sécurisées (Covered bond)	162 977	-	-		
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-		
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	1 189 490	-	-		
Expositions sur actions	11 046	-	-		
Autres actifs	226 859	-	-		
Total approche standard	29 475 632	449 457	225 759	32 520	29 666 810
Total	87 425 718	1 594 453	880 766	150 016	87 989 388

Tableau 19 (CR1-B) : Qualité de crédit des expositions par secteur d'activité ou type de contrepartie (en K€)

	Expositions brutes		Provisions (sur créances douteuses et IAS 39)	Expositions nettes
	Expositions performing	Expositions non performing		
Administrations publiques	21 121 761	0	0	21 121 761
Banques	5 992 842	0	0	5 992 842
Filiales (non bancaires) Groupe CM	567 097	0	0	567 097
Particuliers	32 024 718	784 491	515 390	32 293 819
Entrepreneurs individuels	2 196 737	75 740	50 514	2 221 963
Agriculteurs	2 521 284	155 010	90 196	2 586 097
Associations	370 334	804	559	370 579
Agro-alimentaire & boissons	1 416 271	56 088	21 351	1 451 008
Autres act. financières	2 119 136	83 467	62 883	2 139 721
Bâtiment & matériaux de construction	2 119 172	41 457	25 496	2 135 133
Biens & services industriels	743 091	66 013	33 722	775 383
Chimie	292 559	1 032	466	293 126
Distribution	2 423 181	103 450	66 104	2 460 527
Holdings, Conglomérats	1 058 844	31 322	20 287	1 069 879
Immobilier PI	1 797 105	31 186	27 135	1 801 156
Immobilier autres (dont location et foncières)	3 085 090	13 909	11 814	3 087 185
Industrie automobile	384 205	15 858	10 872	389 191
Media	108 713	4 866	2 752	110 827
Pétrole & gaz, matières premières	183 699	46 238	28 129	201 809
Produits ménagers	101 664	10 144	7 596	104 211
Santé	231 783	2 140	1 678	232 245
Services aux collectivités	496 690	4 703	3 430	497 962
Technologies de pointe	208 362	1 439	989	208 812
Télécommunications	63 264	11	5	63 270
Transport industriel	498 223	22 559	20 850	499 933
Voyages & loisirs	500 164	42 417	28 477	514 104
divers	5 855	105	86	5 874
Actions	3 771 261	0	0	3 771 261
Autres actifs	1 022 614	0	0	1 022 614
Total	87 425 718	1 594 453	1 030 782	87 989 388

Tableau 20 (CR1-C) : Qualité de crédit des expositions par zone géographique (en K€)

	Expositions brutes			Provisions collectives	Expositions nettes (a+b-c-d)
	Expositions performing	Expositions non performing	Provisions spécifiques		
Europe	85 957 516	1 593 350	880 348		
France	81 136 308	1 591 273	879 299		
Allemagne	128 366	-	-		
Belgique	496 862	152	78		
Espagne	315 668	52	47		
Luxembourg	423 229	-	-		
Pays-Bas	857 301	1 791	850		
Royaume-Uni	1 020 864	83	73		
Autres	1 578 918	0	-		
Le reste du monde	1 468 202	1 102	419		
Etats-Unis	320 168	99	90		
Canada	872 515	-	-		
Autres	275 518	1 003	329		
Total	87 425 718	1 594 453	880 766	150 016	87 989 388

Tableau 21 (CR1-D) : Age des expositions en souffrance

montants en milliers d'euros	Valeur comptable brute						
	Encours performants			Encours non performants			
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable mais sans impayés ou impayés ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
Titres de dettes	10 348 948	-	-	526	-	-	-
Prêts et avances	63 641 207	58 984	36 551	510 566	88 235	105 306	800 108
TOTAL	73 990 156	58 984	36 551	511 092	88 235	105 306	800 108

Tableau 22 (CR1-E) : Expositions non performantes et renégociées

montants en milliers d'euros	Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit				Suretés et garanties reçues	
	dont encours performants présentant des impayés > 30 jours ≤ 90 jours	dont encours performants restructurés	dont encours non performants			sur encours performants		sur encours non performants		sur encours non performants	sur encours restructurés	
			dont encours en défaut	dont encours déclassés comptablement	dont encours restructurés	dont sur encours restructurés	dont sur encours restructurés					
Titres de dettes	10 349 475	-	-	526	526	526	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	65 240 957	95 536	61 519	1 504 215	1 504 215	1 504 215	377 674	146 491	6 023	853 928	157 434	765 039
Hors bilan	12 623 742	291	-	98 233	98 233	98 233	-	-	-	30 417	-	10 568

VI.3. Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

Tableau 23 (CR2-A) : Evolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique

en milliers d'euros	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
Solde d'ouverture	- 904 677	- 145 211
Dotation de la période	- 284 223	- 13 225
Reprise de la période	211 019	11 945
Reprises liées à des sorties d'actifs du bilan	100 472	
Transfert entre les ajustements au titre du risque de crédit	-	
Différence de change	-	
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	-	
Autres	- 6 935	
Solde de clôture	- 884 344	- 146 491
Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	4 983	-
Passages en pertes	- 113 630	-

VI.4. Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Le groupe s'appuie également sur les notes fournies par la Banque de France pour les expositions Corporate.

La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Tableau 24 (CR5) : Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard

Catégories d'expositions	Pondérations															Total	Dont non notées		
	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres			Déduites	
Administrations centrales ou banques centrales	8 340 091	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 439	-	-	-	-	-	8 357 529	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	4 509 691	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 509 691	-
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	7 041 578	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 041 578	-
Banques multilatérales de développement	115 478	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115 478	-
Organisations internationales	258 401	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	258 401	-
Etablissements (banques)	1	207 923	-	-	410 904	-	13 199	-	-	145	-	-	-	-	-	-	-	632 172	-
Entreprises	-	-	-	-	53 250	-	136 904	-	-	916 593	37 658	-	-	-	-	-	-	1 144 406	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	2 097 611	-	-	-	-	-	-	-	-	2 097 611	-
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	1 684 656	22 986	-	516 161	3 341	-	-	-	-	-	-	-	2 227 145	-
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	190 384	31 934	-	-	-	-	-	-	222 318	-
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	162 977	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162 977	-
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	1 181 383	-	-	8 107	-	-	-	-	-	-	-	1 189 490	-
Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 046	-	-	-	-	-	-	-	11 046	-
Autres actifs	-	-	-	-	1 434	-	-	-	-	225 426	-	-	-	-	-	-	-	226 859	-
Total	15 755 548	207 923	-	162 977	4 975 278	1 684 656	1 354 473	-	2 613 773	1 355 043	69 592	17 439	-	-	-	-	-	28 196 701	-

Les expositions sur les administrations centrales et les banques centrales (souverains) sont exclusivement pondérées à 0%. Les encours souverains pondérés à 250% correspondent à des actifs d'impôt différé.

VI.5. Approche notation interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale pour l'ensemble des portefeuilles. Le Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de ladite Confédération des ressources humaines dédiées à l'élaboration et à la maintenance des modèles statistiques. Par ailleurs, il est directement impliqué dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette de ses applicatifs.

Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du Crédit Mutuel.

La **probabilité de défaut** (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du Crédit Mutuel Arkéa éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur:

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque de crédit ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Sur les périmètres Corporate dit « de masse » et Retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. A partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La **perte en cas défaut** (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le Groupe et homologués sur les catégories d'exposition Banque, Corporate et Retail.

Sur les périmètres Corporate « de masse » et Retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « downturn » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimées sur la base d'informations quantitatives et modélisées à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes et selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « downturn »).

Le **facteur de conversion** (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non tirée d'une ligne de crédit qui pourrait être utilisée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non tirée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles Corporate et de clientèle de détail, les facteurs de conversion (CCF) sont calculés selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode fondation) sont appliquées.

Sur le périmètre Corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie
PD	Etablissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Entreprises	Grands Comptes (GC) (CA > 500M€)	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur
		Corporate "de masse" (CA < 500M€)	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert
		Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert
		Financements spécialisés	FS d'actifs: 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets: 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers: 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives

Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif	
	Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif	
	Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif	
	Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif	
	Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
	SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif	
LGD	Etablissements	Institutions financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
	Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives
		Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
	Retail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
CCF	Entreprises	Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes

Tableau 25 (CR6) : Approche notation interne – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD

	a	b	c	d	e	g	h	i	j	k	l
Échelle de PD	Expositions brutes au bilan initiales	Expositions hors bilan pré-CCF	CCF moyen	Valeur exposée au risque post-ARC et post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Pondération	EL	Corrections de valeur et provisions
Etablissements (banques)											
0,00 à <0,15	5 284 586	38 049	86%	5 312 554	0,05%	24,60%	2,5	743 225	14%	675	-
0,15 à <0,25	42 118	40 286	94%	72 333	0,23%	43,70%	2,5	47 001	65%	73	-
0,25 à <0,50	749	-	100%	749	0,44%	47,89%	2,5	728	97%	2	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	21	-	100%	21	1,02%	27,50%	2,5	16	77%	0	-
2,50 à <10,00	1	-	100%	1	2,79%	45,00%	2,5	2	164%	0	-
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	5 327 476	78 335	89,38%	5 385 658	0,05%	24,86%	2,5	790 972	15%	749	-
Entreprises											
0,00 à <0,15	1 313 780	683 876	87%	1 742 810	0,10%	39,91%	2,5	455 028	26%	644	-
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	2 665 807	1 507 868	82%	3 425 735	0,35%	31,14%	2,5	1 466 925	43%	3 750	-
0,50 à <0,75	1 992 178	533 602	81%	2 296 204	0,56%	22,70%	2,5	881 105	38%	2 943	-
0,75 à <2,50	4 302 739	2 008 726	82%	5 414 874	1,43%	27,89%	2,5	3 470 855	64%	20 431	-
2,50 à <10,00	1 199 679	473 738	82%	1 490 177	4,61%	30,74%	2,5	1 522 422	102%	20 614	-
10,00 à <100,00	152 787	45 522	85%	177 815	20,04%	25,11%	2,5	236 613	133%	8 787	-
100,00 (défaut)	368 600	70 959	88%	416 298	100,00%	60,90%	2,5	224 258	54%	250 399	-
Sous-total	11 995 571	5 324 290	83%	14 963 913	4,17%	30,40%	2,5	8 257 206	55%	307 568	326 705
Dont : PME											
0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	919 010	223 265	78%	1 045 272	0,34%	21,67%	2,5	298 237	29%	776	-
0,50 à <0,75	1 028 022	205 547	79%	1 149 269	0,56%	21,75%	2,5	408 624	36%	1 389	-
0,75 à <2,50	2 196 010	741 241	78%	2 657 624	1,47%	22,72%	2,5	1 385 789	52%	8 851	-
2,50 à <10,00	592 113	170 781	78%	691 074	4,65%	22,86%	2,5	508 732	74%	7 390	-
10,00 à <100,00	108 516	26 099	84%	124 212	19,47%	22,85%	2,5	146 654	118%	5 448	-
100,00 (défaut)	204 919	12 812	84%	210 001	100,00%	68,28%	2,5	136 843	65%	132 444	-
Sous-total	5 048 589	1 379 745	79%	5 877 451	5,37%	23,99%	2,5	2 884 879	49%	156 297	138 737
Clientèle de détail											
0,00 à <0,15	13 676 082	1 098 100	72%	14 257 410	0,06%	14,08%	-	348 450	2%	1 235	-
0,15 à <0,25	3 865 400	349 195	66%	4 047 215	0,17%	14,71%	-	217 542	5%	1 041	-
0,25 à <0,50	5 297 378	672 710	72%	5 695 826	0,38%	16,01%	-	523 466	9%	3 466	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	-	-
0,75 à <2,50	3 689 199	543 690	71%	3 977 734	1,30%	17,03%	-	735 892	19%	8 934	-
2,50 à <10,00	1 946 663	452 951	71%	2 161 505	5,25%	17,24%	-	680 338	31%	20 090	-
10,00 à <100,00	472 930	29 259	73%	487 733	21,08%	17,46%	-	263 406	54%	18 012	-
100,00 (défaut)	687 794	13 474	81%	694 985	100,00%	45,87%	-	171 453	25%	305 094	-
Sous-total	29 635 446	3 159 379	73%	31 322 408	3,19%	15,86%	-	2 940 547	9%	357 872	445 798
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier											
0,00 à <0,15	9 562 954	320 683	74%	9 697 962	0,06%	13,51%	-	218 282	2%	781	-
0,15 à <0,25	2 381 035	53 889	74%	2 403 723	0,17%	13,56%	-	120 017	5%	568	-
0,25 à <0,50	2 623 285	43 095	73%	2 641 523	0,37%	14,51%	-	231 176	9%	1 430	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	1 461 567	28 258	75%	1 473 522	1,20%	14,22%	-	280 862	19%	2 521	-
2,50 à <10,00	720 262	80 957	71%	754 407	4,78%	14,37%	-	332 621	44%	5 207	-
10,00 à <100,00	206 443	1 118	78%	206 918	20,93%	14,77%	-	156 831	76%	6 382	-
100,00 (défaut)	281 463	957	79%	281 876	100,00%	40,23%	-	76 876	27%	107 253	-
Sous-total	17 237 009	528 957	73%	17 459 929	2,28%	14,21%	-	1 416 664	8%	124 142	145 515
Dont : PME											
0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à <0,25	447 520	3 950	74%	449 184	0,15%	13,74%	-	16 120	4%	93	-
0,25 à <0,50	962 481	7 783	81%	965 853	0,38%	16,23%	-	80 384	8%	594	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	427 746	4 741	83%	429 800	1,33%	15,94%	-	82 201	19%	913	-
2,50 à <10,00	231 592	2 462	83%	232 690	4,84%	16,30%	-	97 019	42%	1 857	-
10,00 à <100,00	97 808	605	81%	98 067	20,12%	16,14%	-	68 622	70%	3 193	-
100,00 (défaut)	122 365	460	87%	122 568	100,00%	46,80%	-	29 769	24%	54 981	-
Sous-total	2 289 513	20 000	82%	2 298 163	7,12%	17,32%	-	374 115	16%	61 631	64 790

Dont : Non-PME											
0,00 à <0,15	9 562 954	320 683	74%	9 697 962	0,06%	13,51%	-	218 282	2%	781	-
0,15 à <0,25	1 933 514	49 939	74%	1 954 538	0,18%	13,51%	-	103 897	5%	476	-
0,25 à <0,50	1 660 804	35 312	71%	1 675 670	0,37%	13,52%	-	150 792	9%	836	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	1 033 821	23 517	74%	1 043 722	1,14%	13,52%	-	198 661	19%	1 608	-
2,50 à <10,00	488 670	78 495	71%	521 717	4,76%	13,51%	-	235 602	45%	3 350	-
10,00 à <100,00	108 635	513	75%	108 851	21,65%	13,53%	-	88 209	81%	3 189	-
100,00 (défaut)	159 098	497	71%	159 308	100,00%	35,18%	-	47 106	30%	52 272	-
Sous-total	14 947 496	508 957	73%	15 161 767	1,55%	13,74%	-	1 042 549	7%	62 511	80 725
Dont : Revolving											
0,00 à <0,15	17 519	76 339	60,1%	32 863	0,07%	33,00%	-	520	2%	8	-
0,15 à <0,25	9 941	27 668	60,1%	15 502	0,19%	33,00%	-	557	4%	10	-
0,25 à <0,50	17 145	32 759	60,1%	23 729	0,44%	33,00%	-	1 666	7%	34	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	24 859	26 412	60,1%	30 168	1,56%	33,00%	-	5 563	18%	155	-
2,50 à <10,00	12 564	6 996	60,1%	13 971	5,57%	33,00%	-	6 237	45%	257	-
10,00 à <100,00	3 320	643	60,1%	3 449	20,77%	33,00%	-	3 187	92%	236	-
100,00 (défaut)	6 680	52	65,8%	6 691	100,00%	64,68%	-	1 062	16%	4 243	-
Sous-total	92 028	170 869	60,8%	126 372	6,97%	34,68%	-	18 791	15%	4 943	5 583
Dont : Autre - clientèle de détail											
0,00 à <0,15	4 095 609	701 078	60%	4 526 585	0,07%	33,00%	-	129 648	3%	447	-
0,15 à <0,25	1 474 425	267 639	56%	1 627 990	0,15%	16,73%	-	96 968	6%	463	-
0,25 à <0,50	2 656 948	596 856	68%	3 030 574	0,39%	18,49%	-	290 624	10%	2 002	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	2 202 773	489 020	67%	2 474 044	1,35%	19,56%	-	449 467	18%	6 258	-
2,50 à <10,00	1 213 836	364 999	67%	1 393 127	5,73%	19,73%	-	341 480	25%	14 626	-
10,00 à <100,00	263 167	27 498	70%	277 366	21,25%	19,71%	-	103 388	37%	11 394	-
100,00 (défaut)	399 650	12 465	79%	406 418	100,00%	50,89%	-	93 515	23%	193 598	-
Sous-total	12 306 409	2 459 554	68%	13 736 106	7,87%	20,78%	-	1 505 091	11%	228 787	294 701
Dont : PME											
0,00 à <0,15	-	-	0%	-	-	-	-	-	-	-	-
0,15 à <0,25	437 368	79 022	55%	475 526	0,15%	16,20%	-	20 651	4%	116	-
0,25 à <0,50	1 586 279	212 551	69%	1 685 539	0,39%	18,28%	-	152 631	9%	1 186	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	1 482 312	275 271	67%	1 613 863	1,34%	19,30%	-	276 019	17%	4 190	-
2,50 à <10,00	875 432	166 287	68%	957 561	5,74%	19,54%	-	227 448	24%	10 842	-
10,00 à <100,00	195 650	20 856	71%	205 972	21,26%	19,49%	-	71 604	35%	8 617	-
100,00 (défaut)	278 794	10 658	79%	284 514	100,00%	50,56%	-	63 965	22%	138 744	-
Sous-total	4 855 834	764 645	70%	5 222 975	7,89%	20,44%	-	812 317	16%	163 694	173 024
Dont : Non-PME											
0,00 à <0,15	4 095 609	701 078	73%	4 526 585	0,06%	15,17%	-	129 648	3%	447	-
0,15 à <0,25	1 037 057	188 617	69%	1 152 465	0,18%	16,26%	-	76 317	7%	347	-
0,25 à <0,50	1 070 670	384 305	69%	1 345 035	0,37%	15,80%	-	137 993	10%	815	-
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	720 461	213 748	71%	860 181	1,38%	17,02%	-	173 448	20%	2 067	-
2,50 à <10,00	338 404	198 711	73%	435 566	5,00%	16,64%	-	114 032	26%	3 784	-
10,00 à <100,00	67 518	6 641	75%	71 395	21,01%	18,66%	-	31 784	45%	2 778	-
100,00 (défaut)	120 856	1 808	81%	121 904	100,00%	46,94%	-	29 551	24%	54 854	-
Sous-total	7 450 575	1 694 909	73%	8 513 131	2,12%	16,16%	-	692 773	8%	65 093	121 677
Total	46 958 492	8 562 005	78%	51 671 979	3,16%	21,01%	2,5	11 988 725	23%	666 189	772 503

Les administrations centrales et banques centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode slotting criteria et les actions en méthode de pondération simple.

Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures qui détaillent les thèmes abordés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, les performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi des pertes en cas de défaut (LGD) et des coefficients de conversion des engagements hors bilan (CCF) sont annuels. Ils ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la LGD, cette validation

s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Tableau 26 (CR9) : Approche notation interne - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'exposition

Les chiffres observés au niveau de l'ensemble Crédit Mutuel et appliqués par CM Arkéa sont les suivants :

	PD moyenne pondérée	Taux de défaut moyen
Etablissements (banques)	0,08%	0,00%
Entreprises	1,55%	1,24%
Clientèle de détail	1,38%	1,07%

Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du Crédit Mutuel Arkéa relatif à Bâle III risque de crédit comporte deux niveaux :

- à l'échelle de la CNCM, le contrôle permanent intervient dans la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants, d'une part, et dans la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres de calcul des exigences de fonds propres réglementaires), d'autre part.
- à l'échelle du Crédit Mutuel Arkéa, le contrôle permanent vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique de Crédit Mutuel Arkéa intervient selon une procédure cadre CNCM définissant la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle III risque de crédit ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionale et nationale.

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 27 (CR8) : État des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche notation interne

<i>En milliers d'euros</i>	RWA	Exigences de fonds propres	
RWA décembre 2016	11 460 041	916 803	
Montant des actifs	585 301	46 824	
Qualité des actifs	-	32 439	-
Mise à jour des modèles	-	24 178	-
Méthodologie et politique	-	-	
Acquisitions et cessions	-	-	
Mouvements de devises	-	-	
Autres	-	-	
RWA décembre 2017	11 988 725	959 098	

Les risques pondérés des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode « slotting criteria ».

Les risques pondérés des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Tableau 28 (CR10) : Financements spécialisés et actions

<i>en milliers d'euros</i>		Financements spécialisés					
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	a	b	c	d	e	f
		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	40 466	9 487	50%	47 582	23 791	-
	2,5 ans ou plus	112 777	45 375	70%	146 808	102 766	587
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	-	-	70%	-	-	-
	2,5 ans ou plus	-	-	90%	-	-	-
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	2,5 ans ou plus	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	2,5 ans ou plus	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	2,5 ans ou plus	-	-	-	-	-	-
Total	Moins de 2,5 ans	40 466	9 487	50%	47 582	23 791	0
	2,5 ans ou plus	112 777	45 375	70%	146 808	102 766	587

Catégories	Montant d'exposition	Pondération	RWA	Exigences de fonds propres
En approche notations internes	2 573 299		8 324 532	665 963
Capital investissement	414 982	190%	788 466	63 077
Participations importantes du secteur financier	239 525	250%	598 813	47 905
Expositions sur actions cotées	202 845	290%	588 251	47 060
Autres expositions sur actions	1 715 946	370%	6 349 002	507 920
En approche standard	255 430		149 347	11 948
dont Capital investissement	-	150%	-	-
Total	2 828 729		8 473 879	677 910
Participations déduites des FP	24 577			
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les capitaux propres	48 459			
dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2	10 941			

VII. Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté sur :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (« banking book ») et du portefeuille de négociation (« trading book ») ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.
- les encours concernés sont intégrés aux tableaux de bord sur les risques de crédit (au même titre que les encours de bilan et de hors bilan). La somme des expositions et des risques sur l'ensemble des encours (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) donne une vision globale des risques de crédit. Pour le Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une composante très faible du risque de crédit global.

La valeur exposée au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés est calculée conformément au chapitre 6 du règlement CRR, selon la méthode du prix de marché. Les exigences en fonds propres sont ensuite déterminées sans spécificité : la pondération appliquée à l'EAD est fonction de la segmentation de laquelle relève l'instrument (notamment, sur le périmètre IRBA, pour déterminer la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut applicables).

Les techniques d'atténuation du risque sur opérations de pension sont prises en compte conformément au chapitre 4 du règlement CRR et présentées ci-après dans la section "Techniques d'atténuation du risque de crédit".

Informations quantitatives

Tableau 29 (CCR1) : Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie par approche

	a	b	c	d	e	f	g
	Montants notionnels	Coût de remplacement / valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplieur	Valeur exposée au risque post- ARC	RWA
<i>en milliers d'euros</i>							
1	Méthode utilisant les prix du marché	194 279	330 926			525 205	263 082
2	Exposition initiale	-				-	-
3	Approche standard				-	-	-
4	MMI (pour les dérivés et SFT)			-	-	-	-
5	<i>Dont opérations de financement sur titres</i>			-	-	-	-
6	<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>			-	-	-	-
7	<i>Dont découlement d'une convention de compensation multiproduits</i>			-	-	-	-
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					-	-
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					53 338	8 594
10	VaR pour les SFT					-	-
11	Total					578 543	271 676

Tableau 30 (CCR2) : Exigence de fonds propres au titre du CVA

<i>En milliers d'euros</i>		a	b
		Montant de l'exposition	RWA
1	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	-	-
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-
3	ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	126 441	83 212
EU4	Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	-	-
5	Total subject to the CVA capital charge	126 441	83 212

Tableau 31 (CCR3) : Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération de risque

<i>Catégories d'expositions en milliers d'euros</i>	Pondération											Total	Dont non notées
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres		
1 Administrations centrales ou banques centrales	53 410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 410	-
2 Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	113 892	-	-	-	-	-	-	113 892	-
3 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	-	-	-	-	1 230	-	-	-	-	-	-	1 230	-
4 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
5 Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
6 Etablissements (banques)	-	207 923	-	-	195	-	-	-	-	-	-	208 118	-
7 Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
9 Etablissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
10 Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
11 Total	53 410	207 923	-	-	115 318	-	-	-	-	-	-	376 651	-

Tableau 32 (CCR4) : Approche notation interne - Expositions au risque de crédit de contrepartie par portefeuille et par échelon de PD

	a	b	d	e	f	g
en milliers d'euros	Valeur exposée au risque post- ARC	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Pondération
Échelle de PD						
Etablissements (banques)						
0,00 à <0,15	158 916	0,07%	44,07%	2,5	38 540	24,3%
0,15 à <0,25	19 614	0,23%	31,23%	2,5	9 109	46,4%
0,25 à <0,50	738	1,02%	27,50%	2,5	568	76,9%
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	-	-	-	-	-	-
2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
Sous-total	179 269	0,07%	43,79%	2,5	48 217	26,9%
Entreprises						
0,00 à <0,15	14 936	0,12%	57,13%	2,5	6 352	43%
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	39 232	0,36%	39,15%	2,5	21 275	54%
0,50 à <0,75	26 779	0,57%	45,00%	2,5	20 632	77%
0,75 à <2,50	128 959	1,33%	43,10%	2,5	126 075	98%
2,50 à <10,00	15 805	4,56%	42,55%	2,5	22 385	142%
10,00 à <100,00	1 375	20,70%	44,58%	2,5	3 188	232%
100,00 (défaut)	2 246	100,00%	75,00%	2,5	0	0%
Sous-total	229 332	2,30%	43,84%	2,5	199 907	87,2%
Dont : PME						
0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-
0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-
0,25 à <0,50	5 498	0,33%	45,00%	2,5	2 988	54%
0,50 à <0,75	7 643	0,55%	45,00%	2,5	5 575	73%
0,75 à <2,50	57 273	1,35%	45,00%	2,5	57 034	100%
2,50 à <10,00	4 269	4,93%	45,00%	2,5	6 146	144%
10,00 à <100,00	702	24,23%	45,00%	2,5	1 629	232%
100,00 (défaut)	715	100,00%	75,00%	2,5	0	0%
Sous-total	76 100	2,53%	45,28%	2,5	73 372	96,4%
Clientèle de détail						
0,00 à <0,15	51	0,08%	45,00%	-	5	10%
0,15 à <0,25	217	0,20%	45,00%	-	42	19%
0,25 à <0,50	148	0,42%	45,00%	-	35	23%
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	729	1,46%	45,00%	-	364	50%
2,50 à <10,00	69	5,91%	45,00%	-	44	64%
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
Sous-total	1 214	1,30%	45,00%	-	489	40,3%
Dont : Autres - clientèle de détail						
0,00 à <0,15	51	0,08%	45,00%	-	5	10%
0,15 à <0,25	217	0,20%	45,00%	-	42	19%
0,25 à <0,50	148	0,42%	45,00%	-	35	23%
0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-
0,75 à <2,50	729	1,46%	45,00%	-	364	50%
2,50 à <10,00	69	5,91%	45,00%	-	44	64%
10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-
100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
Sous-total	1 214	1,30%	45,00%	-	489	40,3%

Dont : PME							
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	148	0,42%	45,00%	-	35	23%
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	280	1,58%	45,00%	-	122	43%
	2,50 à <10,00	31	8,17%	45,00%	-	18	58%
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	460	1,7%	45,00%	-	175	38,0%
Dont : Non-PME							
	0,00 à <0,15	51	0,08%	45,00%	-	5	10%
	0,15 à <0,25	217	0,20%	45,00%	-	42	19%
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	448	1,38%	45,00%	-	242	54%
	2,50 à <10,00	37	4,01%	45,00%	-	26	69%
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	754	1,1%	45,00%	-	315	41,7%
Total		409 815	0,50%	43,81%	2,5	248 613	60,7%

Tableau 33 (CCR6) : Expositions sur dérivés de crédit

Sans objet au Crédit Mutuel Arkéa en raison de l'absence de dérivés de crédit.

en milliers d'euros	a		b	c
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit			Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues		
Montants notionnels				
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	-	-	-	-
Contrats dérivés sur défaut indiciels	-	-	-	-
Contrats d'échange sur rendement total	-	-	-	-
Options de crédit	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-
Total des montants notionnels	-	-	-	-
Justes valeurs				
<i>Juste valeur positive (actif)</i>	-	-	-	-
<i>Juste valeur négative (passif)</i>	-	-	-	-

Tableau 34 (CCR7) : État des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit de contrepartie dans le cadre de la méthode du modèle interne

Non applicable au Crédit Mutuel Arkéa car la méthode du modèle interne n'est pas utilisée pour calculer la valeur exposée au risque.

En milliers d'euros		RWA	Exigences de fonds propres
1	RWA décembre 2016	-	-
2	Montant des actifs	-	-
3	Qualité des actifs	-	-
4	Mise à jour des modèles	-	-
5	Méthodologie et politique	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-
7	Mouvements de devises	-	-
8	Autres	-	-
9	RWA décembre 2017	-	-

Tableau 35 (CCR8) : Expositions sur des contreparties centrales

<i>en milliers d'euros</i>	a	b
	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
Expositions aux QCCP (total)	207 923	4 158
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance); dont	177 042	3 541
(i) Instruments dérivés de gré à gré	177 042	3 541
(ii) Dérivés cotés		
(iii) SFT		
(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée		
Marge initiale ségrégée	30 882	618
Marge initiale non ségrégée		
Contributions au fonds de défaillance préfinancées		
Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions		
Expositions aux non-QCCP (total)		

VIII. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, le Crédit Mutuel Arkéa complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plateforme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Les garanties sont exploitées dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse (portefeuille « clientèle de détail » et pour partie du portefeuille « entreprises ») traités en méthode notation interne avancée (IRBA), les garanties sont prises en compte dans le calcul et dans la segmentation des pertes en cas de défaut (LGD) calculées de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant du portefeuille « établissements » et pour partie du portefeuille « entreprises », les sûretés personnelles et financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer à l'emprunteur en cas de défaillance de ce dernier ;
- les sûretés financières sont définies comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts d'OPCVM, les contrats d'assurance-vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables à première demande.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.

Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement, CNP ou GPA.

Tableau 36 (CR3) : Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble

	Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable (*)	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
Total prêts	40 572 262	32 302 446	29 335 423	2 967 023	0
Total titres de créance	10 320 806	0	0	0	0
Expositions totales	50 893 068	32 302 446	29 335 423	2 967 023	0
Dont en défaut	315 211	394 305	382 439	11 866	0

**Colonne contenant les expositions bénéficiant de garanties, que ces garanties soient éligibles ou non aux techniques d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire pour réduire les exigences de fonds propres.*

Le Crédit Mutuel Arkéa applique la méthode notation interne avancée à la majorité de ses encours de crédits à la clientèle. De ce fait, les garanties sont essentiellement prises en compte dans le calcul des pertes en cas de défaut.

Tableau 37 (CR4) : Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC

Catégorie d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales (emprunteurs souverains) et banques centrales	8 356 499	5 060	8 356 499	5 060	43 597	1%
Administrations régionales ou locales	4 079 042	1 208 234	4 079 042	1 208 234	878 914	20%
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6 947 946	151 100	6 947 946	151 100	0	0%
Banques multilatérales de développement	115 478	0	115 478	0	0	0%
Organisations internationales	258 401	0	258 401	0	0	0%
Banques	424 054	0	424 054	0	88 887	21%
Entreprises	859 511	851 608	859 511	851 608	1 052 183	92%
Clientèle de détail	1 875 419	444 505	1 875 419	444 505	1 543 660	74%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 152 997	155 406	2 152 997	155 406	991 585	45%
Expositions en défaut	444 178	5 279	444 178	5 279	238 285	107%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
Obligations sécurisées (Covered bond)	162 977	0	162 977	0	16 298	10%
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	8 107	1 181 383	8 107	1 181 383	138 301	57%
Expositions sous forme d'actions	11 046	0	11 046	0	11 046	100%
Autres actifs	226 859	0	226 859	0	225 431	99%
Total	25 922 514	4 002 575	25 922 514	4 002 575	5 228 185	19%

Les encours traités en méthode standard concernent majoritairement :

- les catégories des administrations centrales et locales ainsi que les entités assimilées,
- les crédits hypothécaires de filiales spécialisées.

Ce type de contreparties ou de crédits bénéficie d'emblée de pondération préférentielle. Il n'y a pas d'impact complémentaire lié à l'utilisation des techniques de réduction des risques (ARC) pondérés.

En outre, le Crédit Mutuel Arkéa n'utilise pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

Tableau 38 (CCR5-A) : Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées

<i>en milliers d'euros</i>		a	b	c	d	e
		Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1	Dérivés	1 433 607	1 143 057	290 550	-	290 550
2	Pensions	835 338	793 504	41 835	-	41 835
3	Compensations multiproduits			-		-
4	Total	2 268 945	1 936 561	332 384	-	332 384

Tableau 39 (CCR5-B) : Composition des sûretés pour les expositions au risque de crédit de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans des contrats dérivés								Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres			
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés données				Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données		
	Ségréguées		Non ségréguées		Ségréguées		Non ségréguées					
Liquidités	314 861				360 465							
Obligations d'Etat									125 382			
Obligations garanties									668 122			
Total	314 861		0		360 465		0		793 504			0

IX. Titrisation

Objectifs poursuivis

Les positions de titrisation inscrites au bilan du Crédit Mutuel Arkéa concernent exclusivement une activité d'investisseur. Les opérations ne portent que sur des tranches senior qui bénéficient toujours d'une notation externe et sont intégralement comptabilisées dans le portefeuille bancaire.

L'exposition du Crédit Mutuel Arkéa aux titrisations est en réduction progressive. Le portefeuille relatif à ces investissements est d'importance non significative. Il fait en effet l'objet d'une gestion extinctive.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi et le contrôle des risques de marché sur ces investissements sont réalisés dans le cadre des dispositifs de maîtrise des risques propres aux activités de marché. Ils font notamment l'objet d'un suivi en terme de risque de marché et de risque de contreparties.

Politiques de couverture du risque de crédit

Le portefeuille relatif à ces investissements n'a pas fait l'objet de couverture du risque de crédit, par le biais d'achat de protection tels que des « Credit Default Swaps ».

Approches et méthodes prudentielles

Les opérations de titrisation sont exclusivement traitées en approche fondée sur les évaluations externes.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés, comme les autres titres de dettes, conformément à l'application de la norme IAS 39. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Annexe aux comptes consolidés ».

Tableau 40 : Titrisation par nature

	31/12/17	31/12/16
<i>En milliers d'euros</i>		
Titrisations	27 835	53 569
titrisation classique	26 401	46 956
titrisation synthétique	1 434	6 613

Tableau 41 : Détail des encours par échelon de qualité de crédit

	31/12/17	31/12/16
<i>En milliers d'euros</i>		
Echelon de qualité de crédit		
E1	1 700	2 331
E2	9 467	6 486
E3	0	15 022
E4	448	15 484
E5	7 900	658
E6	0	0
E7	0	0
E8	1 589	0
E9	5 132	6 837
E10	0	5 147
E11	0	0
Positions pondérées à 1250%	1 600	1 605
Total valeurs exposées au risque	27 835	53 569

Tableau 42 : Exigences de fonds propres

	31/12/17	31/12/16
<i>En milliers d'euros</i>		
Exigences de fonds propres	3 245	6 103

X. Risque de marché

Ces informations sont indiquées dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Crédit Mutuel Arkéa calcule les exigences de fonds propres au titre du risque de marché selon la méthode standard.

Tableau 43 (MR1) : Risque de marché selon l'approche standard

<i>en milliers d'euros</i>		a	b
		RWA	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes			
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	-	-
2	Risque sur actions (général et spécifique)	-	-
3	Risque de change	-	-
4	Risque sur produits de base	-	-
Options			
5	Approche simplifiée	-	-
6	Méthode delta-plus	-	-
7	Approche par scénario	-	-
8	Titrisation (risque spécifique)	-	-
9	Total	-	-

XI. Risque de taux du portefeuille bancaire

Ces informations sont indiquées dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

XII. Risque opérationnel

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Description de la méthode AMA

Une fonction dédiée et indépendante, pilotée au niveau national, est chargée de la mise en œuvre de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences en fonds propres au titre des risques opérationnels. Le Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Ce dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque. Ces travaux sont menés en étroite relation avec les directions fonctionnelles et opérationnelles, en cohérence avec les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Ces cartographies constituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité. Elles conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, l'organisation s'appuie notamment sur la base nationale des incidents internes. Cet outil est alimenté par le Crédit Mutuel Arkéa conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000€ au-delà duquel chaque incident doit être saisi. A des fins d'exhaustivité de la collecte, le dispositif national encadre également les rapprochements entre la base des incidents et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes permettant d'enrichir et diversifier l'alimentation du système de mesure et d'analyse du risque opérationnel. L'utilisation de cette base et les modalités de prise en compte de ces données font l'objet d'une procédure CNCM.

Le système de reporting et de pilotage général du Crédit Mutuel Arkéa intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins quatre fois par an à l'organe exécutif.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné au Crédit Mutuel l'autorisation d'utiliser la méthode dite "avancée" pour calculer l'exigence de fonds propres à compter du 1er avril 2010 et ce, pour le périmètre du groupe homologué à cette date. Cette disposition s'applique au Crédit Mutuel Arkéa, hormis pour les entités entrées dans le périmètre de calcul depuis cette date.

L'exigence de fonds propres de CM Arkéa calculée en méthode AMA est issue de la répartition entre groupes régionaux de l'exigence calculée au niveau du Crédit Mutuel.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les programmes d'assurances ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA).

Le Crédit Mutuel Arkéa a doté chacune de ses activités essentielles ou importantes d'un plan d'urgence et

de poursuite d'activité qui s'articule autour de trois phases :

- le secours : immédiat et constitué des actions, il vise à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- la continuité d'activité : elle correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le retour à la normale.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective à compter du 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels au sein du Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto-assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe CM Arkéa respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement européen 575/2013 (CRR) concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude et les dommages aux valeurs (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cyber-risques.

XIII. Risque de liquidité

Cette présente partie vient en complément des éléments renseignés dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa - chapitre « Facteurs de risque ».

Stratégie et processus mis en place

Le pilotage de la trésorerie et du refinancement du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est réalisé avec comme objectif premier la conformité de la gestion du risque de liquidité avec la politique de gestion de bilan du Groupe. Cette dernière, définie par la Direction générale et le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, est historiquement vigilante et prudente face à ce risque.

L'appétence générale au risque de liquidité est définie via les principes validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa, qui sont résumés ci-après :

- assurer une gestion prudente du risque de liquidité par des équipes dédiées en Crédit Mutuel Arkéa qui agit en tant que centrale de liquidité du Groupe (la centrale de liquidité étant le seul émetteur du groupe sur les marchés),
- piloter la structure de bilan du Groupe Crédit Mutuel Arkéa afin de contribuer à la maîtrise du risque de liquidité,
- gérer l'allocation interne pour assurer à tout moment aux filiales l'accès à la liquidité (Crédit Mutuel Arkéa étant leur unique contrepartie pour la gestion de leurs besoins ou excédents de trésorerie) afin qu'elles puissent respecter les règles réglementaires et internes.

Ces principes sont déclinés en limites et seuils de gestion sur une série d'indicateurs suivis régulièrement (lesquels intègrent différentes hypothèses tenant compte du modèle d'affaires du Groupe).

Certains indicateurs font l'objet d'une attention particulière : il s'agit du coefficient d'engagement, du ratio LCR, de l'horizon de survie (avec un scénario de stress sur les marchés financiers) et du niveau d'utilisation du pool 3G (permettant l'accès aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne).

Depuis 2010, le groupe a ainsi mis en œuvre une politique visant à réduire son niveau de dépendance aux marchés financiers et augmenter ses réserves d'actifs liquides. Le coefficient d'engagement a diminué de près de 50 points pour s'établir dorénavant à près de 100%. Les réserves de liquidité (constituées de la trésorerie disponible, des titres éligibles au LCR et des actifs éligibles à la BCE immédiatement ou à brève échéance) représentent le double des besoins requis dans le cadre du LCR.

Le dispositif de surveillance et de pilotage est complété d'autres indicateurs permettant de couvrir les différents aspects du risque de liquidité : impasses en scénarios central et stressé, ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – cf. infra), ratio de mobilisation des actifs (basé sur le reporting des actifs grevés), réserves de liquidité, dispersion des sources de refinancement, volumes de refinancement par maturité...

A fin 2017, les limites et seuils de gestion fixés par l'organe de direction (Direction générale et Conseil d'Administration) sont intégralement respectés.

Tableau 44 (LIQ1) : ratio de liquidité à court terme (LCR)

Dans le cadre du règlement européen n°575/2013, Crédit Mutuel Arkéa produit et transmet mensuellement à la Banque Centrale Européenne le reporting sur le ratio de liquidité à court terme LCR ("Liquidity Coverage Ratio").

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 80% en 2017 et 100% en 2018. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur l'ensemble de l'année 2017 avec des marges de manœuvres significatives. A fin 2017, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 117%. Le niveau moyen annuel sur 2017 s'établit à 111,5% comme indiqué dans le tableau ci-après.

En complément du LCR, la réglementation européenne prévoit un ratio structurel de liquidité à long terme appelé "NSFR" ("Net Stable Funding Ratio"). Le ratio NSFR vise à inciter les établissements de crédit à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an dans un environnement de stress prolongé.

À fin 2017, la réglementation européenne n'a pas encore précisément défini ce ratio. En l'état actuel des textes et de notre compréhension, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa respecterait d'ores et déjà le niveau normatif du ratio NSFR.

		Valeur totale non pondérée		Valeur totale pondérée	
Unité de référence : milliers d'euros					
Date (*) :		30.09.2017	31.12.2017	30.09.2017	31.12.2017
Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes		12	12	12	12
ACTIFS DE HAUTE QUALITE					
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	XXXXXX		8 751 462	8 702 334
SORTIES DE TRESORERIE					
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	31 517 374	32 065 430	2 292 106	2 359 776
3	<i>Dépôts stables</i>	19 257 566	19 085 742	962 878	954 287
4	<i>Dépôts moins stables</i>	12 243 664	12 960 490	1 313 084	1 386 291
5	Financement de gros non garanti	13 133 203	13 147 794	6 604 123	6 644 404
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	0	0	0	0
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	12 340 760	12 441 150	5 811 680	5 937 760
8	<i>Créances non garanties</i>	792 442	706 644	792 442	706 644
9	Financement de gros garanti	XXXXXX		63 535	63 596
10	Exigences supplémentaires	8 615 983	8 795 900	1 112 562	1 156 307
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	51 898	76 561	51 898	76 561
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	0	0	0	0
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	8 564 085	8 719 339	1 060 664	1 079 746
14	Autres obligations de financement contractuel	247 008	303 471	233 530	288 647
15	Autres obligations de financement éventuel	0	0	0	0
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE	XXXXXX		10 305 856	10 512 730
ENTREES DE TRESORERIE					
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	65 198	65 198	5 722	5 722
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	1 883 809	1 896 649	1 467 717	1 470 919
19	Autres entrées de trésorerie	1 127 600	1 232 524	1 127 600	1 232 524
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	XXXXXX		0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	XXXXXX		0	0
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	3 076 607	3 194 371	2 601 039	2 709 164
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	Valeur nulle au Crédit Mutuel Arkéa			
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	Valeur nulle au Crédit Mutuel Arkéa			
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	3 076 607	3 194 371	2 601 039	2 709 164
21	COUSSIN DE LIQUIDITE	XXXXXX		8 751 462	8 702 334
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	XXXXXX		7 704 817	7 803 565
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE (%)	XXXXXX		114,2%	111,5%

* Données au 31/03/2017 et 30/06/2017 non disponibles compte tenu de la mise en œuvre de l'Acte délégué sur le LCR à partir du 30 septembre 2016.

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque de liquidité

Le pilotage de la liquidité est assuré selon une organisation avec trois niveaux d'instances.

Les principes et limites de gestion de bilan du groupe sont fixés annuellement par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. Le Conseil est régulièrement informé des résultats de la politique mise en œuvre et surveille chaque trimestre le respect des limites. Les limites des filiales sont adoptées par leur organe de surveillance dans le cadre défini au niveau du groupe.

Le Comité de gestion du capital et du bilan effectue le pilotage stratégique du groupe. Présidé par le directeur général du Groupe, il comprend les dirigeants effectifs, ainsi que les directeurs centraux en lien avec la gestion de bilan. Ce comité, qui constitue un "comité ad hoc" au sens de l'article 228 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, se réunit a minima quatre fois par an.

En matière de liquidité, le Comité de gestion du capital et du bilan a pour mission de :

- définir la politique générale de gestion du risque de liquidité et proposer au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa un corpus de principes et de limites,
- assurer le suivi de l'exposition en liquidité du Groupe et de ses composantes. Si nécessaire, il peut demander à une structure d'adapter son exposition,
- valider le processus de mesure et de suivi des risques liés,
- orienter les politiques commerciales des entités en matière de collecte d'épargne et de vente de crédit en fixant les règles de cession interne des capitaux.

Les Comités ALM Opérationnels du groupe et des filiales ont pour responsabilité la gestion courante du bilan de l'entité concernée, par délégation et dans le cadre des orientations définies par le Comité de gestion du capital et du bilan du groupe. Le Comité ALM Opérationnel du groupe se réunit mensuellement. Présidé par le directeur adjoint du Pôle supports au développement, il a pour mission de :

- suivre la trésorerie et les réserves de liquidité,
- gérer le refinancement et les couvertures en liquidité du Groupe, notamment par la définition du programme de levées sur les marchés sur l'ensemble des maturités,
- suivre les indicateurs de risques et le respect des limites et règles de gestion.

Les principales structures opérationnelles sont :

- le département Gestion de bilan Groupe, qui est rattaché à la direction du Pilotage financier, produit les études et reportings nécessaires à la surveillance et aux décisions du Comité de gestion du capital et du bilan et du Comité ALM Opérationnel Groupe (le responsable du département étant membre de ces comités), en lien, si nécessaire, avec la direction des Marchés financiers. Il assure le contrôle de la mise en œuvre des décisions des deux comités précités. Il gère également les principaux canaux de mobilisation de créances du Groupe,
- la direction des Marchés financiers négocie et met en place des opérations (refinancement, placement, trésorerie) dans le cadre décidé par le Comité de gestion du capital et du bilan et le Comité ALM Opérationnel Groupe,
- la direction du Back-office pilote la trésorerie « intra-day », en lien avec la direction des Marchés financiers.

Politiques en matière de couverture et d'atténuation du risque de liquidité, ainsi que stratégies et processus mis en place pour le suivi de l'efficacité constante de ces couvertures et techniques d'atténuation

La surveillance de l'exposition au risque de liquidité est constituée d'une batterie d'indicateurs couvrant les différentes facettes de ce risque. Un corpus de normes internes est également défini et validé annuellement, et est suivi régulièrement (a minima trimestriellement) ; si nécessaire, si une norme apparaît inadaptée aux évolutions conjoncturelles ou structurelles, elle peut être amendée sur décision ou proposition du Comité de gestion du capital et du bilan au Conseil d'administration.

Le programme de refinancement du groupe sur les marchés est défini annuellement en tenant compte de l'impact de l'activité commerciale prévisionnelle sur les principaux indicateurs et en cohérence avec le dispositif Groupe de projections pluriannuelles dans lequel il s'inscrit. Il vise un respect durable des normes internes. Il peut être actualisé trimestriellement en fonction de l'évolution constatée et prévisionnelle de l'activité commerciale et du contexte des marchés financiers (cf. pages 204 et 205 du document de référence pour plus de détails).

Portée et nature des systèmes de déclaration et d'évaluation du risque de liquidité, et déclaration de l'organe de direction

Le suivi de l'exposition et des limites fait l'objet de reportings réguliers (généralement trimestriels) aux instances détaillées ci-avant, ainsi qu'au Comité des risques et de contrôle interne et au Comité de surveillance des risques.

Les reportings sont adaptés aux destinataires en fonction de leur rôle dans la gestion et la surveillance du risque de liquidité.

En outre, chaque année, l'organe de direction (constitué du Conseil d'administration et de la Direction générale de Crédit Mutuel Arkéa) approuve une déclaration sur le risque de liquidité. Cette déclaration, qui est transmise à la Banque Centrale Européenne, couvre les principaux aspects de la gestion du risque de liquidité : l'organisation, le dispositif de mesure et de surveillance, l'appétence du groupe, les modalités de gestion (tant en situation normale que stressée), les niveaux des principaux indicateurs, etc. La déclaration au titre de l'année 2017 est conclue par le texte ci-dessous :

"Le Conseil d'administration et le Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa confirment que la situation de liquidité du Groupe correspond bien à son niveau d'appétence au risque de liquidité. Elle reflète la mise en œuvre d'une politique prudente, tant en situation normale qu'en situation de stress.

L'organisation centralisée de la gestion de la liquidité et la gouvernance associée sont appropriées au caractère vital du risque de liquidité.

Le dispositif de gestion est documenté. Il couvre les différents aspects du risque de liquidité et est adapté au profil de risque du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'information régulière des différentes instances du Groupe est conforme aux attentes.

Les ratios réglementaires et les indicateurs internes font l'objet d'une surveillance permanente. Leur niveau témoigne d'une gestion saine et prudente.

Conformément à ses principes de bonne gestion et aux attentes de la BCE, le Conseil d'administration et le Comité exécutif de Crédit Mutuel Arkéa s'engagent à promouvoir la démarche ILAAP en continuant de surveiller en permanence l'adéquation des liquidités et du financement du Groupe à son niveau d'appétence au risque.

Modèle relatif aux informations qualitatives en matière de ratio de liquidité à court terme

- **Concentration des sources de financement et de liquidité**

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale,
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties,
- les volumes de refinancements par maturité afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes des refinancements.

Parallèlement, Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émissions, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées (cf. pages 204 et 205 du document de référence).

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseurs (assets managers, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, Pays Scandinaves, etc.).

- **Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie**

Les dérivés sont principalement utilisés par Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés (et s'inscrivent dans le cadre de la Directive Emir).

A fin 2017, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 100 millions d'euros comme indiqué dans la rubrique 11 du tableau ci-avant, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides.

- **Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR**

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe.

- **Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du groupe**

Comme indiqué dans le point sur les "Stratégie et processus mis en place", Crédit Mutuel Arkéa agit en tant que centrale de liquidité :

- Crédit Mutuel Arkéa emprunte et prête sur les marchés en tenant compte des besoins ou excédents prévisionnels des entités composant le périmètre bancaire. Les opérations sont réalisées en euros,
- les entités ayant des besoins de trésorerie se refinancent exclusivement auprès de Crédit Mutuel Arkéa ; les entités bancaires ayant des excédents de trésorerie les replacent exclusivement auprès de Crédit Mutuel Arkéa. Les opérations sont réalisées aux conditions de marché.

Outre la gestion du caractère vital du risque de liquidité par des équipes spécialisées en Crédit Mutuel Arkéa, cette organisation permet de mutualiser les besoins de l'ensemble des entités bancaires et d'atteindre la taille critique suffisante pour accéder aux marchés dans des conditions concurrentielles de prix et de volumes.

La gestion de la liquidité du Groupe étant centralisée en Crédit Mutuel Arkéa, le superviseur a accordé une exemption de suivi individuel du ratio LCR aux principales filiales bancaires du Groupe.

XIV. Informations sur les actifs grevés et non grevés

En application de l'article 100 du CRR, le Crédit Mutuel Arkéa déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs grevés et non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toute limitation d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts,
- accords de collatéralisation,
- garanties financières collatéralisées,
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité,
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable,
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été dé-comptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction,
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Concernant le Crédit Mutuel Arkéa, les principales sources de charges grevant les actifs sont :

- la mise en pension et prêts de titres ;
- les créances en garantie d'émissions d'obligations sécurisées ;
- les dérivés via les appels de marge.

Le ratio médian des actifs grevés par rapport au bilan est de 17% au 31 décembre 2017.

Tableau 45 (A) : Actifs grevés et non grevés

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
<i>en milliers d'euros</i>	010	040	060	090
Valeurs médianes des actifs	13 383 507		65 289 767	
Valeurs médianes des instruments de capital	0	0	1 019 606	1 019 606
Valeurs médianes des titres de créances	3 888 222	3 888 222	7 691 565	7 692 603
<i>Dont obligations sécurisées</i>	8 364	8 364	2 461 385	2 340 334
<i>Dont titres adossés à des actifs</i>	0	0	37 528	37 528
<i>Dont émis par des administrations publiques</i>	1 137 749	1 137 749	3 368 993	3 726 767
<i>Dont émis par des entreprises financières</i>	2 704 830	2 704 830	3 108 298	2 826 135
<i>Dont émis par des entreprises non financières</i>	0	0	1 433 248	1 433 248
Valeurs médianes des autres actifs	9 559 616		56 014 582	

Tableau 46 (B) : Sûretés reçues

	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés
<i>en milliers d'euros</i>	010	040
Valeurs médianes des garanties reçues par l'institution concernée	0	2 217 930
Valeurs médianes des instruments de capital	0	0
Valeurs médianes des titres de créances	0	1 906 235
<i>Dont obligations sécurisées</i>	0	702 552
<i>Dont titres adossés à des actifs</i>	0	0
<i>Dont émis par des administrations publiques</i>	0	1 203 979
<i>Dont émis par des entreprises financières</i>	0	0
<i>Dont émis par des entreprises non financières</i>	0	0
Autres garanties reçues	0	320 650
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	0

Tableau 47 (C) : Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
<i>en milliers d'euros</i>	010	030
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	12 827 133	13 383 507
<i>valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée</i>		

XV. Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération

Ces informations sont indiquées dans le document de référence du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

Annexes

Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
II – Champ d’application du cadre réglementaire			
Tableau 1	(LI3)	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	11
Tableau 2	(LI1)	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	12
Tableau 3	(LI2)	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	13
III – Fonds propres			
Tableau 4		Rapprochement bilan financier / bilan réglementaire /fonds propres	16
Tableau 5		Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	17 - 20
Tableau 6		Informations détaillées sur les fonds propres	21 - 23
Tableau 7	(OV1)	Vue d’ensemble des Actifs Pondérés des Risques	24
IV – Indicateurs prudentiels			
Tableau 8		Ratios de solvabilité	25
Tableau 9		Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l’établissement	26
Tableau 10		Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	26
Tableau 11	(LRCom)	Ratio de levier : déclaration commune	28
Tableau 12	(LRSum)	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	29
Tableau 13	(LRSpl)	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	30
VI – Risque de crédit			
Tableau 14	(CRB-B)	Montant net total et moyen des expositions	33
Tableau 15	(CRB-C)	Ventilation géographique des expositions	34
Tableau 16	(CRB-D)	Concentration des expositions par type d’industrie ou de contrepartie	35
Tableau 17	(CRB-E)	Échéance des expositions	36
Tableau 18	(CR1-A)	Qualité de crédit des expositions par catégorie d’expositions et instrument	37
Tableau 19	(CR1-B)	Qualité de crédit des expositions par secteur d’activité ou type de contrepartie	38
Tableau 20	(CR1-C)	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	38
Tableau 21	(CR1-D)	Âge des expositions en souffrance	39
Tableau 22	(CR1-E)	Expositions non performantes et renégociées	39
Tableau 23	(CR2-A)	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	39
Tableau 24	(CR5)	Ventilation des expositions dans le cadre de l’approche standard	40
Tableau 25	(CR6)	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d’expositions et échelle de PD	44 - 45
Tableau 26	(CR8)	État des flux d’APR relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l’approche NI	46
Tableau 27	(CR9)	Approche NI – Contrôles à posteriori de la PD par catégorie d’expositions	47
Tableau 28	(CR10)	NI (financement spécialisé et actions)	47
VII – Risque de contrepartie			
Tableau 29	(CCR1)	Analyse de l’exposition au RCC par approche	49
Tableau 30	(CCR2)	Exigence de fonds propres au titre de CVA	50
Tableau 31	(CCR3)	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	50
Tableau 32	(CCR4)	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	51 - 52
Tableau 33	(CCR6)	Expositions sur dérivés de crédit	52
Tableau 34	(CCR7)	État des flux d’APR relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	52
Tableau 35	(CCR8)	Expositions sur des contreparties centrales	53
VIII – Techniques d’atténuation du risque de crédit			
Tableau 36	(CR3)	Techniques d’atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d’ensemble	55
Tableau 37	(CR4)	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d’ARC	56
Tableau 38	(CCR5-A)	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	57
Tableau 39	(CCR5-B)	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	57
IX – Titrisation			
Tableau 40		Titrisation par nature	58
Tableau 41		Détail des encours par échelon de qualité de crédit	59
Tableau 42		Exigences de fonds propres	59
X – Risque de marché			
Tableau 43	(MR1)	Risque de marché selon l’approche standard	60
XIII – Risque de liquidité			
Tableau 44	(LIQ1)	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	65 - 66
XIV – Informations sur les actifs grevés et non grevés			
Tableau 45		Actifs grevés et non grevés	72
Tableau 46		Sûretés reçues	72
Tableau 47		Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	72

Table de concordance pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Page
435	Objectifs et politique de gestion des risques	Objectifs et politique de gestion des risques	3
436	Périmètre de consolidation	Champ d'application du cadre réglementaire	11
437	Fonds propres	Fonds propres	17
438	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	25
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	50
440	Coussins de fonds propres	Indicateurs prudentiels - Ratio de solvabilité	27
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Sans objet pour Crédit Mutuel Arkéa	-
442	Ajustements pour risque de crédit	Risque de crédit – Expositions & Qualité de crédit des actifs	33
443	Actifs grevés	Risque de liquidité - Informations sur les actifs grevés et non grevés	66
444	Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit	Risque de crédit - Approche standard	41
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	60
446	Risque opérationnel	Risque opérationnel	61
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Risque de crédit – informations quantitatives complémentaires	49
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux du banking book	60
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	58
450	Politique de rémunération	Politique de rémunération	68
451	Levier	Indicateurs prudentiels - Ratio de levier	29
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - Système de notations internes	42
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Risque de crédit - Techniques d'atténuation du risque de crédit	55
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	61
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	60

Etant donné le caractère mutualiste et non coté du Crédit Mutuel Arkéa, et considérant la robustesse et la stabilité du modèle d'affaires du Groupe, les communications exigées à la huitième partie du règlement CRR ne seront publiées qu'annuellement. En outre, du fait de son appétence modérée au risque, le bilan de la banque se déforme lentement, ne nécessitant pas de publier plus d'une fois par an ces informations.